**RAPPORT DE LA 8e SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES (MOP8)**

**DE L’ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE (AEWA),**

**26–30 SEPTEMBRE 2022, BUDAPEST, HONGRIE**

**SESSION PLÉNIÈRE**

**27 SEPTEMBRE 2022 (de 09h00 à 16h30)**

**Point 1 de l’ordre du jour. Ouverture de la Réunion**

1. **Mme Flora Mokgohloa, Afrique du Sud, Présidente de la MOP7 (Durban, Afrique du Sud, 2018)** assure la présidence jusqu’à ce que le Président et le Vice-président de la MOP8 aient été élus. Elle félicite le gouvernement de la Hongrie pour avoir accueilli la MOP8 et rappelle les 14 Résolutions qui avaient été approuvées lors de la MOP7, sous le thème *Par-delà 2020 :* *Façonner la conservation des voies de migration pour l’avenir*, y compris l’adoption et la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA et du Plan d’action pour l’Afrique. Elle souligne les efforts déployés par l’Afrique du Sud et l’Éthiopie pour protéger le Râle à miroir (*Sarothrura ayresi*), espèce gravement menacée, ainsi que le partenariat entre l’AEWA et la Convention du courant de Benguela.

2. **M. Zsolt Semjén, Vice-premier Ministre de la Hongrie,** exprime sa joie d’accueillir la MOP8 de l’AEWA, en faisant remarquer que la conservation des oiseaux d’eau est une priorité pour la Hongrie. Il fait référence au rôle historique de la Hongrie dans la conservation de la dernière population de Grande Aigrette (*Ardea alba*) en Europe, notant que cette espèce est, depuis, devenue un symbole de la conservation de la nature en Hongrie. Il souligne en outre la création, en 2021, de la Réserve de biosphère transfrontalière Mura-Dráva-Danube, couvrant près d’un million d’hectares, par l’Autriche, la Croatie, la Hongrie, la Serbie et la Slovénie. Les oiseaux d’eau migrateurs sont confrontés à des menaces importantes, et la disponibilité de zones protégées non perturbées le long de leurs voies de migration est notre responsabilité commune.

3. **Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la Convention sur les espèces migratrices** (CMS) fait remarquer que le travail politique et technique de l’AEWA a contribué à la mise en œuvre de la CMS, ainsi que de la Convention de Ramsar sur les zones humides, et de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle souligne les nombreux domaines de coopération entre l’AEWA et la CMS, notamment sur le saturnisme et la grippe aviaire, ainsi que la réalisation des campagnes réussies pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs. Sur le plan pratique, l’AEWA et la CMS ont investi dans une Unité commune de communication, entre autres domaines de synergie.

4. **Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l’Environnement,** dans un message vidéo, fait l’éloge des excellents résultats de l’AEWA en matière de conservation des zones humides et des habitats, soulignant la nécessité de se consacrer à la conservation des voies de migration, de l’Arctique à l’Afrique du Sud, en insistant sur l’importance de l’approche écosystémique de la conservation. L’AEWA a un rôle important à jouer dans la résolution de la triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de biodiversité, et de la pollution et des déchets.

5. **M. Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif de l’AEWA,** remercie le gouvernement de la Hongrie d’accueillir la MOP8, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19. Il remercie également les membres du Comité permanent (StC) de l’AEWA d’avoir aidé et conseillé le Secrétariat lors de la préparation de la réunion. Il insiste sur le fait que si la mise en œuvre de l’AEWA contribue de façon significative à la réalisation des priorités clés d’autres AEM, notamment le futur Cadre mondial pour la biodiversité pour l’après 2020, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour aider à la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan d’action pour l’Afrique de l’AEWA. Le Secrétariat ne peut travailler efficacement que si les États coopèrent et si la société civile comprend les défis, la communication est donc essentielle. Le format condensé de la MOP8 apportera des défis supplémentaires, mais l’enthousiasme et l’engagement garantissent l’adoption d’un train de Résolutions solides à la fin de la réunion.

6. **Le Président** remercie tous les orateurs de leurs remarques préliminaires, avant qu’une vidéo illustrant le cycle des Grues cendrées (*Grus grus*) en Hongrie soit projetée.

**Point 2 de l’ordre du jour. Adoption du Règlement intérieur**

7. Le **Président** rappelle à la Réunion le document AEWA/MOP 8.2 *Règlement intérieur* et donne la parole aux participants pour formuler des commentaires ou proposer des amendements.

8. Aucune demande n’ayant été formulée par les participants, la **MOP** adopte le Règlement intérieur sans amendements.

**Point 3 de l’ordre du jour 3. Élection du Bureau**

9. **En tant que présidente de la MOP7, l’Afrique du Sud** rappelle que, conformément à l’article 21 du Règlement intérieur, un Président et un ou plusieurs Vice-présidents de la MOP8 doivent être élus. Elle indique que le **Bureau de la MOP8** a proposé la Hongrie comme Président. Elle donne la parole aux participants pour d’éventuelles nominations supplémentaires, mais aucune n’est proposée.

10. La **MOP** élit par acclamation la Hongrie en tant que Président.

11. Prenant place sur l’estrade, le **représentant de la** **Hongrie, M. Levente Kőrösi**, **Ministère de l’Agriculture,** remercie la Réunion d’avoir élu la Hongrie à la présidence de la MOP8. Il rend hommage au travail de M. Zoltán Czirák, ancien Point focal national de l’AEWA de la Hongrie, malheureusement décédé en mars 2021, et qui s’est beaucoup impliqué dans la préparation de la présente Réunion.

12. Le Président mentionne que le **Bureau de la MOP8** a proposé l’Afrique du Sud en tant que Vice-président. Il donne la parole aux participants pour d’éventuelles nominations supplémentaires, mais aucune n’est proposée.

13. La **MOP** élit par acclamation l’Afrique du Sud en tant que Vice-président.

**Point 4 de l’ordre du jour 4. Adoption de l’ordre du jour et du programme de travail**

14. Le **Président** rappelle aux participants les documents AEWA/MOP 8.3 *Ordre du jour provisoire* et AEWA/MOP 8.4 Rev.2 *Ordre du jour provisoire annoté et programme provisoire de la Réunion*. Il donne la parole aux participants pour formuler des commentaires et proposer des amendements à l’ordre du jour provisoire, et les invite à indiquer s’ils souhaitent soulever des questions dans le cadre du point 34 de l’ordre du jour, Questions diverses.

15. **BirdLife International** fait part de son souhait de présenter à la MOP une mise à jour des conclusions de son dernier rapport sur l’état des oiseaux du monde.

16. La **MOP** adopte l’ordre du jour provisoire contenu dans le document AEWA/MOP 8.3 et prend note de la demande de BirdLife International.

17. Le **Secrétariat** (Sergey Dereliev, Chef de l’Unité Science, Mise en œuvre et Conformité) présente des détails supplémentaires sur le programme de la MOP8 é, qui comprend une journée dédiée aux évènements parallèles, et le mécanisme d’amendement et de suivi des documents révisés pendant la Réunion.

**Point 5 de l’ordre du jour. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs et des groupes de travail**

18. Le **Président** rappelle que la constitution d’une Commission de vérification des pouvoirs est une exigence en vertu de l’article 19 du Règlement intérieur. Il invite les participants à présenter des candidats et signale que le Secrétariat aidera la Commission dans son travail.

19. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** propose la République tchèque et la France en tant que membres de la Commission, tandis que l’**Eswatini, s’exprimant au nom du Groupe Afrique,** propose Madagascar, le Maroc et le Zimbabwe. Aucune autre proposition n’est soumise.

20. La **MOP** approuve par consensus la mise en place d’une Commission de vérification des pouvoirs composée de la République tchèque, de la France, de Madagascar, du Maroc et du Zimbabwe, avec le soutien du Secrétariat.

21. Le **Président** rappelle qu’habituellement, la MOP de l’AEWA met en place deux groupes de travail  : l’un (WG1) traitant des questions scientifiques et techniques et l’autre (WG2) traitant des questions financières et administratives. Il propose de mettre en place ces deux groupes de travail à cette 8e session de la MOP.

22. La **MOP** approuve la mise en place des deux groupes de travail.

23. La **MOP** élit les Présidents et Vice-présidents des deux groupes de travail comme suit : Président du groupe de travail sur les questions financières et administratives – le Royaume-Uni, représenté par M. Simon Mackown, l’Ouganda faisant office de Vice-président; Président du groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques – la Hongrie, représentée par M. Andras Schmidt, l’Égypte faisant office de Vice-président. Ces Parties avaient précédemment fait part au Bureau de la MOP8 de leur intérêt à cet égard. Aucune autre candidature n’a été reçue.

**Point 6 de l’ordre du jour. Admission des observateurs**

24. Le **Président** présente le document AEWA/MOP 8.5 *Admission des observateurs*. Celui-ci énumère les États de l’aire de répartition non-Parties, les organisations intergouvernementales, les ONG internationales, les ONG nationales et les autres observateurs. Il invite les participants à intervenir.

25. Personne ne s’étant exprimé, conformément aux articles 6 et 7 du Règlement intérieur, la **MOP** décide par consensus d’admettre en tant qu’observateurs tous les pays et organisations énumérés dans le document AEWA/MOP 8.5.

**Point 7 de l’ordre du jour. Déclarations liminaires**

26. Le **Président** mentionne que les déclarations liminaires écrites des Parties contractantes, des États de l’aire de répartition non-Parties, des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales seront publiées sur la page Web de la MOP8 et figureront également dans le compte rendu de la Réunion.

27.La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, fait la déclaration suivante :

« Tout d’abord, nous voudrions saluer l’adhésion à l’Accord de la République du Cameroun et l’annonce du Royaume d’Arabie Saoudite de son intention d’adhérer à l’Accord. Nous aimerions remercier le gouvernement de la Hongrie pour sa générosité et son hospitalité en accueillant cette Réunion et pour l’accueil très chaleureux que nous avons tous reçu des autorités locales et des habitants de la belle ville de Budapest. En même temps, nous voudrions exprimer nos remerciements et nos félicitations au Secrétariat, au Comité technique et au Comité permanent pour leur excellent travail de préparation de cette Réunion.

Nous nous réunissons dans une période difficile - la pandémie de COVID a touché notre planète entière, affectant non seulement les régions et les pays individuels, mais aussi la vie de chacun d’entre nous. Nous sommes témoins du fait que la mondialisation peut également être source de défis. D’autre part, il est devenu évident que la coopération internationale est cruciale pour résoudre les situations de crise dans divers domaines d’activité humaine. Nous continuons à croire que la coopération internationale est également cruciale pour la conservation de la nature, y compris la protection des habitats, des espèces et des écosystèmes entiers. La protection de la nature et des ressources naturelles devrait faire partie intégrante de la politique de l’État, elle devrait faire partie intégrante de l’éducation et de la vie des gens, et non pas être une superstructure qui n’entre en jeu qu’en cas de crise.

Pour la protection des oiseaux d’eau, qui font l’objet de l’Accord AEWA, la conservation de leurs habitats - c’est-à-dire des zones humides - est essentielle. Malheureusement, nous constatons la poursuite des tendances négatives dans de nombreuses régions, les zones humides continuent de diminuer et l’état global de la biodiversité se détériore. Les représentants des États membres de l’UE présents à cette réunion se sont engagés à assurer l’avenir des oiseaux d’eau migrateurs, un groupe d’animaux dont l’existence dépend directement de la coopération internationale. Les oiseaux d’eau font partie intégrante de la biodiversité de la planète ; leurs voies de migration relient nos pays et nous rappellent nos responsabilités communes.

Profitons de cette semaine pour discuter et approuver des mesures qui nous aideront. En tant qu’États membres de l’UE, nous nous engageons à mener durant cette semaine une discussion constructive qui contribuera à assurer l’avenir des oiseaux d’eau, leur conservation et leur utilisation durable. »

28**. L’Eswatini, s’exprimant au nom du Groupe Afrique**, fait la déclaration suivante :

« L’Afrique félicite le gouvernement de la Hongrie et son peuple pour leur hospitalité et leur accueil de la MOP8, et remercie l’Afrique du Sud d’avoir accueilli avec succès la MOP7 en 2018. En tant que région, l’Afrique se réjouit de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement de la Hongrie en tant qu’hôte et Président de la MOP8 de l’AEWA, et reconnaît avec satisfaction le travail intersessionnel du Comité permanent, du Comité technique et du Secrétariat de l’AEWA en préparation de cette Réunion.

Les Parties contractantes se réunissent lors de la MOP8 sous un thème clairement réfléchi et opportun : renforcer la conservation des voies de migration dans un monde en mutation. Au cours des quatre prochains jours de la Réunion, les Parties contractantes de la région africaine feront collectivement et individuellement des recommandations à l’attention de la MOP, basées sur ce qu’elles considèrent être les meilleures approches pour garantir la protection de l’intégrité des habitats et des voies de migration pour les espèces de l’AEWA et le renforcement de leur conservation. Atteindre ce but nécessite des efforts collectifs et individuels de la part des Parties contractantes.

L’Afrique reconnaît l’importance de l’AEWA et sa contribution à la conservation et à la protection des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats, notamment ceux d’intérêt mondial. En outre, la coopération et le partenariat entre les Parties contractantes et les régions, avec le soutien du Secrétariat de l’AEWA, se sont avérés efficaces, bien qu’ils aient besoin d’être renforcés et améliorés. L’Afrique apprécie également le soutien et la contribution des organisations non gouvernementales et des partenaires dans l’avancement des objectifs et de la mise en œuvre de l’AEWA.

Il est de la plus haute importance que toutes les Parties contractantes soient en mesure de mettre en œuvre efficacement l’Accord et ses activités connexes au niveau national. L’Afrique réitère donc la nécessité de mobiliser des ressources financières adéquates à cette fin, comme convenu lors des précédentes MOP. Nous notons avec inquiétude qu’un écart substantiel existe toujours dans le financement des activités de l’Accord.

L’Afrique et les autres régions sont conscientes des situations économiques auxquelles sont confrontés les pays développés et en développement, notamment en raison de la pandémie de COVID19. Cependant, la mise en œuvre de cet Accord peut être rendue plus efficace par la fourniture d’une assistance à certains États de l’aire de répartition, pour la formation et le renforcement des capacités, l’amélioration du partenariat, la mise en œuvre, la recherche et la surveillance des espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats, pour la protection et la gestion de ces habitats ainsi que pour la création ou l’amélioration des institutions scientifiques et administratives chargées de la mise en œuvre de cet Accord. Nous reconnaissons également le rôle du budget principal comme étant un élément essentiel pour promouvoir la mise en œuvre globale de l’Accord. À cette fin, l’Afrique considère qu’il est crucial que le budget principal prévoie des dispositions appropriées pour le soutien à la mise en œuvre - notamment en veillant à ce que le Secrétariat de l’AEWA dispose des capacités adéquates pour soutenir les efforts de mise en œuvre de la part des Parties contractantes.

Reconnaissant l’importance du Secrétariat en matière de focalisation sur les priorités et de collecte de fonds, ainsi que de soutien actif des efforts de mobilisation des ressources financières en vue de la mise en œuvre réussie de l’Accord, l’Afrique est d’avis que le Secrétariat devrait être activement impliqué dans les activités de collecte de fonds, avec un personnel consacré au sein du Secrétariat à l’exercice de cette fonction. Par conséquent :

* Nous demandons au Secrétaire exécutif d’accorder la priorité aux activités de collecte de fonds afin de mobiliser des fonds pour permettre, notamment aux pays en développement qui sont Parties contractantes à l’AEWA, dont la majorité se trouve en Afrique, de mettre en œuvre l’Accord au niveau national, d’identifier les partenariats potentiels qui contribueront à la mise en œuvre de l’Accord au niveau national, et de mettre ces informations à la disposition des Parties, y compris le montant des fonds collectés et les mécanismes d’accès à ces fonds ;
* Nous demandons en outre au Secrétaire exécutif de renforcer les synergies avec d’autres Accords environnementaux multilatéraux pertinents tels que la CDB, la Convention de Ramsar sur les zones humides et la CCNUCC, en vue d’améliorer le partage des ressources techniques et financières pour mettre en œuvre l’Accord, évitant ainsi la duplication des efforts et augmentant la visibilité et la reconnaissance de l’Accord ;
* Nous encourageons les Parties contractantes développées et les autres Parties en mesure de le faire, et invitons les autres gouvernements, les institutions financières et les autres partenaires, à augmenter leurs contributions au financement de la mise en œuvre des activités du Plan stratégique 2019-2027 et du Plan d’action pour l’Afrique 2019-2027 de l’AEWA au niveau national dans les pays en développement, notamment en renforçant les capacités pour améliorer la mise en œuvre.

Les Parties contractantes de la région africaine encouragent les Parties à envisager une intégration de leurs activités prioritaires de l’AEWA dans leurs stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité révisés/actualisés, dans le cadre du processus visant à faciliter l’obtention d’un soutien financier par le biais des mécanismes de financement mondiaux disponibles.

Les Parties contractantes de la région africaine s’engagent à renforcer la mise en œuvre de l’AEWA et se réjouissent du leadership du gouvernement de la Hongrie et de la participation active des délégations présentes, pour une 8ème session de la Réunion des Parties couronnée de succès. »

29. **L’Ukraine** fait la déclaration suivante :

« Je vous remercie de me donner l’occasion de m’adresser à vous lors de cette Réunion des Parties à l’AEWA. Aujourd’hui, une guerre à grande échelle, non provoquée et injustifiée, a été lancée par la Russie contre l’Ukraine. Comme il a été dit à plusieurs reprises, l’attaque actuelle de la Russie contre l’Ukraine est également une attaque contre l’environnement. En raison de l’invasion étrangère, notre patrimoine naturel est progressivement endommagé. La Russie continue de détruire les habitats naturels, source de biodiversité, malgré son adhésion à la Convention sur la diversité biologique et à d’autres traités internationaux relatifs à la biodiversité. Il faudra de nombreuses années pour les restaurer, y compris en ce qui concerne les espèces rares et menacées.

À ce jour, plus de la moitié des sites Ramsar en Ukraine ont été touchés par l’agression de la force armée russe, y compris les sites situés sur les côtes de la mer Noire et de la mer d’Azov, ainsi que les parties inférieures des fleuves Dniepr et Danube. Plus de 20 réserves naturelles et de biosphère et parcs nationaux ont subi des pertes en raison de l’agression russe. Les sites Ramsar sont des endroits bien connus qui abritent un grand nombre d’espèces d’oiseaux d’eau.

Selon les estimations, le territoire d’environ 900 sites protégés d’une superficie de plus d’un million d’hectares a été affecté par la guerre. 200 sites du Réseau Emeraude établis en Ukraine sous l’égide de la Convention de Berne et d’une superficie de 2,9 millions d’hectares, ont également souffert de cette guerre ou sont menacés par celle-ci. Beaucoup d’entre-eux fournissent des habitats importants pour les oiseaux d’eau. Cette guerre en cours sur le continent européen constitue une menace existentielle pour le monde et entraîne des défis sans précédent et de longue durée pour l’environnement et l’habitat humain.

Conformément à la résolution de l’Assemblée générale de l’ONU « Agression contre l’Ukraine », adoptée par les États membres de l’ONU, notre délégation appelle à la poursuite de nos efforts conjoints, en vue de mettre un terme à cette agression afin que le monde entier puisse se sentir plus en sécurité, et que la faune et les oiseaux d’eau soient mieux préservés pour nous et pour les générations futures.

Malgré la guerre, l’Ukraine continue de s’engager à mettre en œuvre l’AEWA et d’autres traités internationaux relatifs à la biodiversité. »

30. Le **Président** mentionne que deux États de l’aire de répartition non-Parties, présents en tant qu’observateurs, le Cameroun (qui a récemment adhéré à l’AEWA, de sorte que l’Accord y entrera en vigueur le 1er octobre 2022, juste après la clôture de la MOP8) et le Royaume d’Arabie Saoudite, ont demandé à faire de brèves déclarations.

31. **Son Excellence M. Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun** exprime sa sincère gratitude pour l’admission du Cameroun en tant que Partie contractante à l’AEWA. Le processus d’adhésion a été le résultat du travail acharné de nombreux acteurs. Le Cameroun dispose d’un vaste réseau d’aires protégées et de 64 sites où les oiseaux d’eau sont surveillés ; les oiseaux sont un excellent indicateur de la santé de l’environnement, ainsi qu’une ressource importante pour le tourisme au Cameroun. L’AEWA offre au Cameroun une opportunité d’améliorer la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats dans le pays.

32. **Mohammed Shobrak**, **représentant du Royaume d’Arabie Saoudite** fournit à la MOP les dernières informations concernant l’adhésion prochaine du Royaume à l’AEWA. L’Autorité chargée de la faune en Arabie Saoudite travaille déjà en étroite collaboration avec le Secrétariat de l’AEWA sur la conservation des espèces de l’AEWA, et l’approbation de l’Accord était déjà acquise pour une adhésion imminente. La législation sur la chasse est mise en œuvre selon des normes élevées, avec un système unique de suivi des prélèvements. La législation a débouché sur une zone d’interdiction de la chasse le long de tout le littoral, s’étendant jusqu’à 20 km à l’intérieur des terres. L’Arabie Saoudite, qui possède un réseau étendu et en expansion de sites protégés, y compris des zones marines, a pour objectif d’atténuer les menaces pesant sur les espèces de l’AEWA, notamment en minimisant l’impact des lignes électriques.

**Point 9 de l’ordre du jour. Rapports**

**a. Comité permanent**

33. Le **Président du Comité permanent, le Royaume Uni,** représenté par M. Simon Mackown, présente le document AEWA/MOP 8.6 *Rapport du Comité permanent*.

34. La **MOP** prend note du rapport ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**b. Comité technique**

35. Le **Président du Comité technique**, Mme Ruth Cromie, présente le document UNEP/AEWA/MOP 8.7 *Rapport du Comité technique* qui décrit les activités du Comité au cours de la période triennale depuis la MOP 7.

36. La **MOP** prend note du rapport ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

37. Le **Président** remercie Mme Cromie, Présidente sortante du TC, pour son travail efficace et fructueux.

**c. Dépositaire**

38. **Les Pays-Bas**, **dépositaire de l’Accord**, représentés par le Point focal de l’AEWA, M. Nick Warmelink, présentent le document UNEP/AEWA/MOP 8.8 *Rapport du Dépositaire*.

39. La **MOP** prend note du rapport ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**d. Secrétariat**

40. Le **Secrétaire exécutif** (M. Jacques Trouvilliez) présente le document AEWA/MOP 8.9 *Rapport du Secrétariat*.

41. La **MOP** prend note du rapport ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**e. PNUE**

42. **Le Président** renvoie les participants au document AEWA/MOP 8.10 *Rapport du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE) à la 8e session de la Réunion des Parties* et informe la Réunion que ce rapport ne sera pas présenté oralement.

43. La **MOP** prend note du rapport écrit ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**Point 10 de l’ordre du jour. Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA**

44. Au nom du **Comité permanent**, le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’Unité Science, Mise en œuvre et la Conformité) présente le document AEWA/MOP 8.11 *Rapport d’avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA*.

45. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres prennent note du rapport et soutiennent l’adoption des parties pertinentes de la Résolution. Compte tenu de l’importante lacune dans la mise en œuvre et des progrès limités dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique, l’UE et ses États membres soutiennent fermement les recommandations sur l’avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique contenues dans le *Rapport d’avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA (Doc. AEWA/MOP8.11).*

L’UE et ses États membres soutiennent l’adoption de la partie pertinente du projet de Résolution et proposent d’inclure une référence aux conclusions et recommandations du document AEWA/MOP 8.11 dans la partie pertinente de la Résolution 8.3. »

46. En l’absence d’autres commentaires ou questions des participants, la MOP prend note du document et de la déclaration.

**Point 11 de l’ordre du jour. Rapport sur la mise en œuvre de l’Initiative africaine et du Plan d’action 2019 – 2027 pour l’Afrique**

47. Le **Secrétariat** (Mme Evelyn Moloko, Coordinatrice de l’Initiative africaine) présente les dernières informations sur *la mise en œuvre de l’Initiative africaine et du Plan d’action 2019-2027 de l’AEWA pour l’Afrique*.

48. **Mme Clémence Deschamps, Chef de projet, Unité de Soutien Technique (UST) de l’Initiative africaine de l’AEWA** présente des informations complémentaires sur le travail de l’UST, établi à la Tour du Valat, France, avec le soutien du ministère de la Transition écologique et de la cohérence des territoires, France.

49. La **MOP** prend note du document et des présentations ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**Point 12 de l’ordre du jour. Analyse et synthèse des rapports nationaux**

50. **Mme Aude Caromel, Administratrice de programme, Programme sur les espèces, PNUE-WCMC**, présente le document AEWA/MOP 8.13 *Analyse des rapports nationaux de l’AEWA pour la période triennale 2018-2020*.

51. Le **Président** mentionne que le document AEWA/MOP 8.14 *Projet de format pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre de l’AEWA 2021-2024* devra être examiné par le groupe de travail Scientifique et Technique.

52. La **MOP** prend note de l’analyse ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**Point 13 de l’ordre du jour. Analyse et synthèse des rapports sur la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique (PoAA)**

53. **Mme Ciara Safford,** **Administratrice de programme, Programme sur les espèces, PNUE-WCMC**, présente le document AEWA/MOP 8.15 *Analyse des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique pour la période 2019-2020*.

54. Le **Président** mentionne que le document AEWA/MOP 8.16 *Projet de format pour le module de rapport national sur la mise en œuvre du Plan d’action 2021-2024 de l’AEWA pour l’Afrique* devra être examiné par le groupe de travail Scientifique et Technique.

55. La **MOP** prend note de l’analyse ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**Point 14 de l’ordre du jour. Rapport sur la communication**

56. **M. Aydin Bahramlouian, Coordinateur, Unité commune CMS/AEWA chargée de la gestion de l’information, de la communication et de la sensibilisation (IMCA)**, présente le document AEWA/MOP 8.18 *Rapport sur l’Unité commune CMS/AEWA chargée de la gestion de l’information, de la communication et de la sensibilisation*.

57. **M. Florian Keil, Administrateur chargé de l’information, Unité IMCA,** présente le document AEWA/MOP 8.17 *Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l’AEWA*.

58. La **MOP** prend note des documents et présentations ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire

**Point 15 de l’ordre du jour. Rapport sur l’état de conservation, 8e Édition (CSR8)**

59. **M. Szabolcs Nagy, Wetlands International, rédacteur en chef de la 8e Edition du Rapport sur l’État de conservation** (CSR8) présente le document AEWA/MOP 8.19 *Rapport sur l’état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans la zone de l’Accord – 8e Édition*.

60. **M. Nagy** conclut en attirant l’attention de la Réunion sur le résumé du CSR8, présenté de manière attrayante, publication qui a été inclus dans le dossier d’inscription des délégués de la MOP8.

61. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires ou à poser des questions.

62. **Maurice** fait remarquer que le CSR8 mettait en évidence les lacunes au niveau de la mise en œuvre en Afrique de l’Est et dans les îles de l’océan Indien et a souhaité exprimer ses remerciements au Secrétariat pour son aide à l’organisation d’un atelier de renforcement des capacités qui se tiendra dans la région en février 2023. Cela permettra une « formation des formateurs » au sujet de la conservation de la voie de migration, l’accent étant mis sur les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. L’atelier est accueilli par le gouvernement de Maurice. Il est prévu que l’atelier renforcera considérablement la capacité du réseau technique de mise en œuvre de l’AEWA dans les îles de l’Océan Indien.

63. La **MOP** prend note du document et de la présentation.

**Point 16 de l’ordre du jour. Procédure d’évaluation de la mise en œuvre (IRP)**

64. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’Unité Science, Mise en œuvre et Conformité) présente le document AEWA/MOP 8.20 *Rapport sur le processus d’examen de la mise en œuvre à la 8e session de la Réunion des Parties*.

65. En plus des informations présentées dans le document, **M. Dereliev** mentionne que le Secrétariat de l’AEWA a récemment entrepris une mission d’évaluation conjointe sur le terrain en Albanie, avec les Secrétariats de la Convention de Berne et de la CMS. Deux autres dossiers pour lesquels des missions étaient prévues incluaient ceux du Kenya et de la Tunisie. Le gouvernement du Portugal a refusé de s’engager auprès du Comité permanent (StC) en ce qui concerne le dossier relatif au projet d’aéroport dans l’estuaire du Tage. Il souligne la capacité très limitée du Secrétariat pour soutenir suffisamment le StC en ce qui concerne l’IRP, mais fait remarquer que l’un des scénarios budgétaires pour la prochaine période triennale prévoit un poste d’Agent chargé de la conformité qui comblerait ce manque de capacité.

66. Le **Président** donne la parole aux participants pour faire des commentaires et poser des questions.

67. **L’Allemagne** souligne qu’elle a attiré l’attention du Secrétariat, plus d’un an auparavant, sur le fait que l’Allemagne prenait très au sérieux le dossier relatif au Cygne siffleur et qu’elle avait déjà investi quelque 1,8 million d’euros dans un projet correspondant, avec la participation étroite de NABU, l’une des principales ONG allemandes pour la conservation des oiseaux et de la nature. Cela permettrait de garantir une contribution indépendante à l’évaluation ultérieure du cas. De plus amples informations sont disponibles sur le site web suivant :

<https://biologischevielfalt.bfn.de/bundesprogramm/projekte/projektbeschreibungen/zwergschwan.html>

68. La **France** remercie le Secrétariat pour les efforts déployés pour la traduction des documents. Néanmoins, contrairement au Règlement intérieur, un tiers des documents ne sont malheureusement pas encore traduits en français. De l’avis de la France, cela porte préjudice aux travaux de la MOP. La France souhaite également fournir des informations sur le dossier IRP relatif à une proposition de parc éolien à Arjuzanx. Il n’y a plus de proposition active de cette nature. Par ailleurs, la France a le plaisir d’informer les Parties de la création de la réserve nationale d’Arjuzanx, qui permettra de renforcer la protection du site, notamment en ce qui concerne la population hivernante de Grues cendrées.

69. Concernant la traduction, **le Secrétaire exécutif** signale que pendant plus de dix ans, l’AEWA a connu une évolution budgétaire à croissance zéro. Cela a exigé des réductions dans un certain nombre de postes de dépenses, y compris les services de traduction. Un aide supplémentaire pour la MOP8 a permis au Secrétariat de faire traduire le plus de documents possibles, mais ne couvre pas les coûts de traduction de tous les documents, comme l’exige le Règlement intérieur. Il propose de travailler aux côtés du gouvernement français dans le but d’obtenir le financement nécessaire pour que cette situation s’améliore

70. La **MOP** prend note du document et de la présentation.

**Point 28 de l’ordre du jour. Dispositions institutionnelles**

1. **Comité permanent**

71. Le **Secrétaire exécutif** présente brièvement le projet de Résolution 8.10 *Dispositions institutionnelles : Comité permanent* , y compris la composition actuelle du StC, et rappelle que les candidatures pour la composition du StC pendant la période triennale 2023-2025 seront demandées lors de la discussion plénière du projet de Résolution 8.10, le 30 septembre, et que les sous-régions respectives devraient se consulter à propos de leurs représentants pour la prochaine période triennale.

72. Le **Président** signale qu’une discussion approfondie sur ce point doit avoir lieu au sein du groupe de travail sur les questions financières et administratives, mais que les participants sont invités à formuler des commentaires généraux. En l’absence de tels commentaires, les informations fournies par le Secrétaire exécutif sont notées

**Point 29 de l’ordre du jour. Questions financières et administratives**

1. **Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives en 2019-2022** (Doc. AEWA/MOP 8.38 Rev.1)

73. Le **Secrétaire exécutif** présente le document AEWA/MOP 8.38 Rev.1 *Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives en 2019-2022*. Il conclut en remerciant les huit Parties et l’ONG qui ont apporté des contributions volontaires supplémentaires pour des activités générales, notamment la Croatie, la Finlande, l’Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, et la Société grecque d’ornithologie.

1. **Projet de budget et Programme de travail du Secrétariat pour la période triennale 2023-2025**

74. Le **Secrétaire exécutif** présente le document AEWA/MOP 8.39 Corr.1 *Projet de budget et de Programme de travail du Secrétariat pour la période triennale 2023-2025*. Il résume chacun des quatre scénarios budgétaires potentiels contenus dans le document. En bref, ceux-ci pourraient être caractérisés comme suit :

* Scénario 1 – croissance nominale zéro
* Scénario 2 – croissance réelle zéro
* Scénario3 – application des règles de l’ONU et soutien du poste d’Administrateur de l’Initiative africaine
* Scénario 4 – fourniture au Secrétariat des ressources nécessaires pour remplir ses mandats.

75. Le **Secrétaire exécutif** souligne en outre que le document expose la méthode de calcul des contributions des Parties et montre exactement leur montant pour chaque scénario. En outre, le document établit un lien clair entre le budget et le projet de Programme de travail du Secrétariat pour 2023-2025

76. Les participants ne posant pas de questions et ne faisant pas de commentaires, la **MOP** prend note du document et de la présentation.

77. Le **Président** confirme que la session plénière est ajournée jusqu’au matin du vendredi 30 septembre. Après une pause, les deux Comités de session mis en place - le groupe de travail sur les questions financières et administratives et le groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques - se réuniront pour leurs premières sessions de 16h30 à 18h00. Les groupes de travail poursuivront leurs travaux le mercredi 28 septembre pendant toute la journée, pour terminer à 18h00, ou décider de continuer à travailler sans interprète au-delà de cette heure.

**GROUPE DE TRAVAIL 1 SUR LES QUESTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

**27 SEPTEMBRE (16h30 à 18h00) ET 28 SEPTEMBRE 2022 (9h00 à 18h00)**

78. Le groupe de travail s’est réuni le 27 septembre de 16h30 à 18h00 et le 28 septembre de 09h00 à 18h00. Il était présidé par la Hongrie, représentée par M. Andras Schmidt, l’Égypte assurant la Vice-présidence, avec le soutien du personnel du Secrétariat.

**AEWA MOP8 DR.1 Procédure pour la soumission des propositions d’amendement de l’Accord**

79. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

80. La **Commission européenne , s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres accueillent favorablement le projet de Résolution 8.1 et reconnaissent l’impact positif que l’étape supplémentaire et la consultation du Comité technique peuvent avoir sur la qualité des propositions d’amendement soumises par les Parties. Elle peut en outre garantir la bonne mise en œuvre des obligations de l’Accord qui se présenteront pour des populations d’espèces données. L’UE et ses États membres soutiennent l’adoption du projet de Résolution 8.1 avec quelques amendements. »

81. Le **Président** invite les participants à proposer des amendements à la DR.

82. Des propositions d’amendements sont soumises par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres** - avec une intervention favorable de **l’Allemagne** - et par **l’Afrique du Sud.**

83. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer une version révisée de la DR.1, en intégrant les amendements déposés, pour examen et adoption par la plénière.

**AEWA MOP8 DR.2 Adoption d’amendements aux annexes de l’AEWA**

84. Le **Secrétariat** donne une vue d’ensemble des propositions d’amendements reçues.

85. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

86. La **Commission européenne , s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** soutient la DR.2 mais demande des éclaircissements sur les modalités d’application de la catégorie « données insuffisantes » 3(f).

87. Le **Royaume-Uni** est préoccupé par les menaces importantes que représente la grippe aviaire hautement pathogène (HPAI) pour les oiseaux d’eau et les oiseaux marins, et son impact potentiel sur l’état de conservation des populations affectées. Notant la nécessité de préparer en temps utile d’éventuels amendements aux annexes de l’AEWA, les Parties doivent intensifier la surveillance des espèces et des populations affectées, et s’assurer que les données sont disponibles pour l’évaluation de l’état des populations soumise à l’examen de la MOP9.

88. Le **Royaume-Uni** propose d’ajouter un astérisque à la liste 3(e) de la population reproductrice islandaise de l’Oie cendrée.

89. La proposition du Royaume-Uni est soutenue par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, et par l’**Islande**.

90. **Wetlands International** reconnaît qu’il y a une erreur dans le nouveau tableau 1, concernant la population d’Europe du Nord-Ouest et d’Europe centrale du Harle huppé, qui devrait figurer dans la catégorie 2c de la colonne B.

91. Le **groupe de travail** confirme cette correction.

92. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer un texte révisé de la DR.2, intégrant les amendements déposés, pour examen et adoption par la plénière.

**AEWA MOP8 DR.3 – État de la mise en œuvre de l’AEWA et de son Plan stratégique 2019-2027.** Documents pour adoption : AEWA/MOP 8.14 *Projet de format pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre de l’AEWA 2021-2024* ; 8.16 *Projet de format pour le module de rapport national sur la mise en œuvre du Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique*.

93. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

94. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** exprime son soutien général à la DR.3 et appuie fortement la recommandation de faire avancer la mise en œuvre du Plan stratégique.

95. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires spécifiques sur les documents AEWA/MOP 8.14 et 8.16.

96. En l’absence de demandes des participants, le **Président** prie le Secrétariat de transmettre les deux documents à la plénière, sans amendement.

97. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement spécifiques à la DR.

98. Des amendements relatifs à la capacité et à la mobilisation des ressources sont déposés par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, et par l’**Égypte, s’exprimant au nom de Groupe Afrique**. Suite à des discussions bilatérales, un texte mutuellement acceptable est convenu et communiqué au Secrétariat.

99. **Maurice** souligne les difficultés, dues en grande partie à des contraintes de capacité technique, à soumettre des rapports nationaux à l’AEWA et à d’autres AEM.

100. Notant que le Fonds de petites subventions (FPS) de l’AEWA est resté inactif depuis 2015, la **Tanzanie** propose un amendement pour faciliter le soutien financier par le biais du FPS.

101. Le **Secrétariat** fait remarquer que la mise en œuvre du FPS est sujette à la capacité du Secrétariat, ainsi qu’à la disponibilité de contributions volontaires supplémentaires reconstituant le Fonds.

102. D’autres amendements sur d’autres sujets sont déposés par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, par l’**Ouganda**, et par **Wetlands International** (secondé par l’UE).

103. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer un texte révisé de la DR.3, intégrant les amendements convenus, pour examen et adoption par la plénière.

**AEWA/MOP8 DR.4 – Adoption, révision, retrait, extension et mise en œuvre des Plans d’action et Plans de gestion internationaux par espèce.** Documents pour adoption : AEWA/MOP 8.23 *Projet de format et de lignes directrices révisés pour les Plans d’action internationaux par espèce et multi-espèces de l’AEWA* ; 8.24 *Projet de format pour les Plans de gestion internationaux par espèce et multi-espèces de l’AEWA ;* 8.25 *Projet de Plan d’action international de l’AEWA pour la conservation de l’Eider à duvet*.

104. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

105. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** déclare :

« Les Plans d’action et de gestion par espèce incarnent la quintessence de l’AEWA et de l’approche par la voie de migration, en favorisant la conservation et la gestion coordonnées de populations prioritaires dans toute leur aire de répartition. Nous aimerions remercier le Comité technique, le Secrétariat et le large panel d’experts qui ont participé à la production des différents documents qui sont devant nous aujourd’hui, ainsi que la communauté de l’AEWA au sens large, qui participe à la mise en œuvre de ces Plans sur l’ensemble de la voie de migration ».

106. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires spécifiques sur les documents AEWA/MOP 8.23, 8.24 and 8.25.

107. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** propose des amendements aux documents AEWA/MOP 8.23 et 8.25, et fait remarquer, en ce qui concerne le document 8.23, que la proposition d’inclure des valeurs de référence favorables comme élément obligatoire de tous les Plans d’action était utile pour mesurer les actions de conservation, mais serait difficile à concrétiser au cours des dix premières années de mise en œuvre des Plans d’action. Concernant le document AEWA/MOP 8.25 (le nouveau plan pour l’Eider a duvet), la proposition était d’ajouter une note de bas de page au paragraphe 1.3.2 du cadre d’action concernant le programme de gestion adaptative des prélèvements (AHMP).

108. **Wetlands** **International** signale que la définition de la CMS de l’état de conservation favorable devrait être appliquée dans le contexte de la mise en œuvre de l’AEWA, notant qu’elle diffère de la définition donnée dans la Directive Habitats de l’UE et que cela peut influer sur la proposition présentée par l’UE.

109. L’**UE** confirme qu’elle tiendra des consultations bilatérales avec Wetlands International et communiquera au Secrétariat tout autre amendement convenu.

110. Le **Président** demande au Secrétariat de transmettre les documents 8.23 et 8.25 à la plénière pour adoption, sous réserve de l’inclusion des amendements convenus, tandis que le document 8.24 peut être transmis à la plénière sans amendement.

111. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires et des propositions d’amendement au texte de la DR4.

112. L’**Afrique du Sud** propose un amendement appelant les États de l’aire de répartition du Plan d’action multi-espèces pour les oiseaux marins côtiers du courant de Benguela à établir des priorités et à allouer des ressources pour la conservation des oiseaux marins.

113. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** dépose des propositions d’amendements qui avaient été publiées sur le site Web de la MOP8. Ceux-ci comprenaient la déclaration suivante :

« En ce qui concerne le Plan d’action pour l’Oie naine, le Comité technique recommande dans le document AEWA/MOP 8.22 qu’il soit prolongé de trois années supplémentaires afin de permettre sa révision et son adoption ultérieure par la MOP9 (ce qui se reflète dans l’actuel paragraphe opérationnel 11 du projet de Résolution).

L’UE et ses États membres proposent plutôt de retirer le Plan d’action, car il est peu probable qu’un accord entre tous les États de l’aire de répartition puisse être trouvé quant à sa révision.

Les États de l’aire de répartition et les autres acteurs concernés doivent cependant être encouragés à continuer à financer et à mettre en œuvre des efforts de conservation pour cette espèce globalement menacée au niveau de la voie de migration, malgré l’absence d’un Plan d’action international de l’AEWA et d’un mécanisme international de coordination de la conservation qui y soit rattaché. Une note de conservation élaborée par le Comité technique au cours de la prochaine période triennale pourrait être utile pour guider et encourager la poursuite des actions au sein du Paléarctique occidental.

Nous proposons donc de supprimer le paragraphe opérationnel 11) et de le remplacer par un nouveau paragraphe opérationnel 7), comme suit :

*Retire le Plan d’action international par espèce pour la population du Paléarctique occidental de l’Oie naine (Anser erythropus), mais appelle tous les États de l’aire de répartition, les organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées, y compris la Commission européenne, à poursuivre la mise en œuvre d’une action de conservation urgente et la fourniture de fonds pour cette espèce globalement menacée, et demande au Comité technique de l’AEWA de produire une note d’orientation sur la conservation de l’Oie naine durant la prochaine période triennale. »*

114. En réponse à la proposition déposée par l’UE concernant l’ISSAP pour l’Oie naine, la **Norvège** fait la déclaration suivante :

« La Norvège estime très regrettable qu’un ISSAP soit retiré en raison de points de vue divergents des Parties à propos de la gestion. Nous pensons que cela envoie un signal très négatif, à une époque où les défis environnementaux sont plus grands que jamais - et où le besoin d’une collaboration internationale fructueuse sur les espèces migratrices est plus important que jamais.

Nous espérons sincèrement que la coopération, généralement bonne le long de la voie de migration de la population menacée de Fennoscandie, se poursuivra, malgré l’engagement plus faible qu’une note d’orientation entraînera pour les Parties.

Compte tenu de la situation, nous soutenons la proposition de texte de l’UE, qui peut contribuer à obtenir des engagements plus forts pour les actions de conservation urgentes à venir. »

115. **Wetlands International** fait la déclaration suivante en réponse aux déclarations de l’UE et de la Norvège concernant l’ISSAP pour l’Oie naine :

« Les Plans d’action internationaux par espèce doivent faciliter la recherche d’un accord entre les États de l’aire de répartition et les autres parties prenantes sur la meilleure marche à suivre en matière de conservation et la coordination de leurs actions sur l’ensemble de la voie de migration. Le Plan d’action international par espèce AEWA/UE pour l’Oie naine a été révolutionnaire dans l’histoire de l’AEWA, car il s’agissait du premier Plan doté d’un groupe de travail international par espèce, réunissant des gouvernements et des experts. C’était le premier et jusqu’à présent le seul Plan disposant d’un coordinateur dédié au sein du Secrétariat de l’AEWA. Cette capacité s’est avérée cruciale pour porter le travail de planification des actions en faveur des espèces à l’AEWA à un tout nouveau niveau. L’existence de ce Plan d’action a non seulement mis la population reproductrice norvégienne (qui représente environ 2/3 de la population de l’UE) de l’Oie naine sur la voie du rétablissement, mais elle a également aidé les 28 000 – 40 000 oiseaux de la population principale occidentale et a servi de ticket d’entrée à l’AEWA dans des pays tels que la Turquie, l’Irak, l’Iran, l’Azerbaïdjan, le Turkménistan, l’Ouzbékistan, le Kazakhstan et la Russie, dont un seul, l’Ouzbékistan, est Partie à l’AEWA, tandis que le Turkménistan y adhérera grâce à l’existence du Plan.

D’autre part, il est regrettable que les pays européens ne soient pas parvenus à un accord sur la façon de traiter les oiseaux se reproduisant en Suède, qui représentent moins d’un tiers de la population hivernante de l’UE et moins de 1% de toutes les Oies naines de la zone de l’Accord. Wetlands International est profondément déçu que cet échec ait eu pour conséquence de mettre fin à un Plan pour toutes les populations de l’AEWA, malgré la recommandation du Comité technique de l’AEWA qui est reflétée dans le texte original. Wetlands International craint en outre que le remplacement d’un Plan d’action de l’AEWA par un instrument d’orientation de la conservation bien moins prestigieux, sans mécanisme de coordination et sans capacité dans la population principale occidentale, n’entraîne un recul également dans cette population représentant 97% des oiseaux de la zone de l’Accord. C’est ce que l’on appelle jeter le bébé avec l’eau du bain. »

116. Une proposition d’amendement du paragraphe 17 a été déposée par l’**Afrique du Sud**.

117. Le **Secrétariat de la Convention** **de Ramsar** et **Wetlands International** soutiennent le maintien du langage original pour le paragraphe 19 de la DR, plutôt que l’amendement correspondant inclus dans les propositions de l’UE.

118. Le **Secrétariat** fait remarquer que les directives mentionnées au paragraphe 18 ont été élaborées en réponse à la Cible 1.3 du Plan stratégique, et suggère un texte alternatif à celui proposé par l’UE afin de correspondre à la formulation du Plan stratégique. L’UE soutient cette suggestion.

119. Le **Président** prie le Secrétariat de préparer un texte révisé de la DR.4, incorporant les amendements convenus, pour examen et adoption par la plénière.

**AEWA/MOP8 DR.5 – Poursuite du développement et renforcement du suivi des oiseaux d’eau migrateurs.** Documents pour adoption : AEWA/MOP 8.27 *Projet : Priorités en matière de suivi des espèces et des populations d’oiseaux d’eau de l’AEWA* ; AEWA/MOP 8.28 *Projet de synergies avec d’autres cadres en matière de surveillance des oiseaux d’eau.*

120. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

121. Les **Pays-Bas, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres soulignent l’importance de la surveillance des oiseaux d’eau en tant qu’outil essentiel de la mise en œuvre de l’Accord. Bien que des progrès aient été réalisés dans le nombre de populations dont le statut peut être évalué sur la base de la surveillance, un soutien supplémentaire est nécessaire pour atteindre l’objectif des deux tiers des populations fixé par le Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA. L’UE et ses États membres insistent sur l’interconnexion entre le développement et le renforcement de la surveillance des oiseaux d’eau en général et le développement de la surveillance dans le cadre du Réseau de sites de l’AEWA (AEWA/MOP8 DR.6), entre autres sur la surveillance des pressions.

L’UE et ses États membres accueillent favorablement le « *Rapport sur le développement de la surveillance des oiseaux d’eau le long des voies de migration d’Afrique-Eurasie* » (AEWA/MOP 8.26) et apprécient la vue d’ensemble présentée des réalisations et des défis dans le domaine de la surveillance des oiseaux d’eau. Nous soulignons l’importance de la mise en œuvre et du renforcement des programmes nationaux de surveillance dans toute la zone de l’Accord, ainsi que la valeur potentielle de l’augmentation des contributions au Fonds pour les oiseaux d’eau, en tant qu’outil permettant d’atteindre les objectifs de surveillance de l’AEWA.

L’UE et ses États membres adoptent les priorités et les recommandations décrites dans le document AEWA/MOP 8.27 pour guider le développement et le renforcement de la surveillance des populations d’oiseaux d’eau de l’AEWA, et des vecteurs de leurs tendances. Dans ce contexte, nous proposons de souligner l’importance de travailler à la surveillance démographique et à la surveillance des vecteurs, pour analyser les causes possibles de ces tendances.

L’UE et ses États membres approuvent les synergies possibles de la surveillance des oiseaux d’eau avec d’autres cadres et processus, comme indiqué dans le document AEWA/MOP 8.28, et adoptent les recommandations visant à renforcer ces synergies. »

122. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires sur les documents AEWA/MOP 8.27 et 8.28. Personne d’autre ne demandant la parole, les deux documents sont transmis à la plénière pour adoption, sans amendement.

123. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires et des propositions d’amendement à la DR.5.

124. Des propositions d’amendement sont déposées par **les Pays-Bas, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** et l’**Afrique du Sud**. Aucune objection n’est émise concernant ces propositions.

125. Des amendements mineurs supplémentaires sont déposés par le **Secrétariat de la Convention de Ramsar** et l’**OMPO**. Aucune Partie n’émet d’objection à l’inclusion de ces amendements.

126. Le **Président** prie le Secrétariat de préparer un texte révisé de la DR.5, intégrant les amendements déposés, pour examen et adoption par la plénière.

127. À la suite de cela, le **groupe de travail** examine le document DR.5 Rev.1, tel que préparé par le Secrétariat.

128. **Les Pays-Bas, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, dépose un amendement mineur supplémentaire qui a été convenu avec l’Afrique du Sud. Il n’y a pas d’objection à cet amendement supplémentaire.

129. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer une nouvelle révision de la DR.5, intégrant les amendements convenus, à transmettre à la plénière pour adoption.

**AEWA/MOP8 DR.6 – Inventaire et surveillance du réseau de sites le long des voies de migration de l’AEWA** Document pour adoption AEWA/MOP 8.29 *Projet de cadre de surveillance pour le réseau de sites de la voie de migration de l’AEWA*.

130. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

131. La **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres soutiennent le développement d’un réseau de sites géré et surveillé efficacement dans le cadre de l’Accord, qui est une condition préalable pour assurer une protection cohérente au niveau de la voie de migration pour toutes les populations d’espèces migratrices. Nous nous réjouissons du fait que le Formulaire standard de données (FSD ) du réseau Natura 2000 de l’UE soit identifié comme le cadre international qui fournit toutes les informations nécessaires à une évaluation des indicateurs d’état, de pression et de réponse des sites du réseau de voies de migration de l’AEWA.

L’UE et ses États membres soulignent que pour certains pays de l’UE, le respect des obligations de surveillance nécessitera des investissements en ressources humaines et financières. Cependant, le Réseau de sites des voies de migration de l’AEWA ne fonctionnera correctement que si les données requises sont recueillies dans toute la zone de l’Accord. Par conséquent, l’UE et ses États membres appellent à des efforts équivalents dans ce domaine, tant dans les pays de l’UE que dans les Parties contractantes situées ailleurs dans la zone de l’Accord. Si cela s’avère nécessaire dans certains endroits, le soutien des organes de l’AEWA (Secrétariat et Comité technique), en particulier auprès des pays africains, devrait être assuré. Ceci pourrait avoir des conséquences en termes de priorisation des actions et de budget et devrait être pris en compte dans les discussions pertinentes sur la DR.8.

L’UE et ses États membres considèrent que les Zones de Protection Spéciale (ZPS) existantes, classées conformément à l’Art. 4 de la Directive Oiseaux, sont suffisantes pour garantir la protection de tous les oiseaux relevant de l’Annexe III et du tableau 1 de l’AEWA dans ces zones. Les exigences de la législation de l’UE stipulent que toutes les espèces visées à l’article 4 de la Directive Oiseaux qui sont présentes sur un site doivent être répertoriées dans le FSD du site et qu’aucun objectif et aucune mesure de conservation ne doivent être établis pour des occurrences non significatives sur un site donné.

L’UE et ses États membres estiment qu’il est important de veiller à ce que le processus et les outils qui seront utilisés pour la soumission des données soient aussi intégrés que possible aux autres cadres existants. Cela permettra d’éviter toute charge supplémentaire inutile pour les Parties, par exemple avec la saisie manuelle de parties d’informations provenant des champs pertinents du FSD. »

132. Le **Secrétariat** et **Wetlands International** répondent aux demandes de clarifications techniques demandées par la **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres.**

133. Le **Président** invite les participants à formuler des commentaires supplémentaires sur le document AEWA/MOP 8.29. Personne ne demandant la parole, le document est transmis à la plénière sans amendement.

134. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement spécifiques à la DR.

135. Des propositions d’amendement sont déposées par la **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**. Aucune Partie n’émet d’objection concernant ces propositions.

136. **Wetlands International** suggère des ajustements à certains des textes déposés par la Commission européenne.

137. Après des consultations, la **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, propose un langage modifié pour tenir compte des suggestions de Wetlands International.

138. Le **Président** invite le Secrétariat à préparer une version révisée à la DR.6, intégrant les amendements convenus, qui sera transmise à la plénière pour examen.

**AEWA/MOP8 DR.15 – Synergies internationales pour traiter les causes de mortalité des oiseaux d’eau.** Document sur lequel la formulation de la DR a été basée AEWA/MOP 8.40.*Possibilités de prise en main des causes de mortalité des oiseaux d’eau*.

139. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

140. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, fait la déclaration suivante :

« Il est clairement nécessaire d’accroître les synergies au sein du cluster biodiversité et environnement, ainsi que d’améliorer la collaboration avec d’autres secteurs pertinents, afin de s’attaquer aux causes de mortalité des oiseaux d’eau dues à l’homme. De telles synergies sont essentielles aux efforts de mise en œuvre du Plan stratégique de l’AEWA et serviront également de contribution de l’AEWA à l’intégration de la biodiversité dans tous les secteurs. La recherche de synergies au niveau national, régional et de la voie de migration est particulièrement pertinente à la lumière des défis que représente l’influence des politiques intersectorielles, mais aussi compte tenu des ressources limitées disponibles. Une collaboration devrait également être recherchée entre les groupes taxonomiques (par exemple ASCOBANS), le cas échéant, pour faciliter la mise en œuvre au niveau national en évitant les processus parallèles. »

141. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** accueille favorablement le document AEWA/MOP 8.40.

142. Le **Secrétariat** propose de supprimer le texte entre crochets dans le titre du document, de sorte que le titre se lit désormais comme suit : « Prise en main des causes de mortalité des oiseaux d’eau ».

143. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement au texte de la DR.15.

144. Des propositions d’amendements telles que publiées sur le site Web de la MOP8 sont déposées par la **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres.**

145.D’autres propositions, dont certaines suggérant l’ajustement d’éléments des amendements de l’UE, sont déposées par **l’Égypte, l’Éthiopie, l’Afrique du Sud, le Royaume-Uni, le Zimbabwe** et l’**OMPO**. Le cas échéant, les délégations sont invitées à résoudre les divergences par des consultations informelles et à communiquer le texte convenu au Secrétariat.

146. Le **groupe de travail** examine ensuite le document DR.15 Rev.1, reflétant les amendements qui ont été envoyés au Secrétariat.

147. D’autres interventions sont effectuées par l’**Égypte**, la **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, le **Royaume-Uni**, et l’**OMPO**.

148. Les amendements convenus sont intégrés par le Secrétariat dans la DR.15 Rev.2.

149. Suite à la discussion, le Président invite le Secrétariat à préparer le document DR.15 Rev.3 pour examen en plénière, y compris les amendements finaux déposés par **l’Egypte** (en consultation avec l’UE) et **l’Afrique du Sud**.

**AEWA/MOP8 DR.16 – Écotourisme et conservation des oiseaux d’eau**

150. Notant que cette DR ne suppose pas l’adoption d’un document supplémentaire, le Président invite les participants à faire des commentaires généraux sur la DR.16. Personne ne demande la parole.

151. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement spécifiques au texte de la DR.

152. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** soutien l’adoption de la DR.16,sous réserve de l’inclusion d’un amendement dans le préambule. Aucune objection n’est émise concernant cette proposition.

153. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer un texte révisé de la DR.16, intégrant l’amendement de l’UE, à transmettre à la plénière pour examen.

**AEWA/MOP8 DR.7 – Améliorer la base de connaissances pour une conservation et une gestion efficace des oiseaux d’eau.** Document pour adoption AEWA/MOP 8.30 *Identification préliminaire des lacunes et besoins en matière de connaissances pertinents pour la mise en œuvre de l’AEWA : besoins prioritaires en 2021*.

154. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux.

155.La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres accueillent favorablement le document intitulé *Identification préliminaire des lacunes et besoins en matière de connaissances pertinents pour la mise en œuvre de l’AEWA : besoins prioritaires en 2021*, préparé par le Comité technique, et peuvent soutenir l’adoption du document AEWA/MOP 8.30 en tant qu’évaluation des besoins prioritaires en information, pour étayer la mise en œuvre de l’Accord.

Comme indiqué dans le document de référence et dans le projet de Résolution 8.7, l’UE et ses États membres soulignent la nécessité de synergies et d’une collaboration étroite avec d’autres organisations et processus internationaux pertinents, lorsque l’on s’efforce de combler les lacunes en matière de connaissances. Ceci est particulièrement pertinent en ce qui concerne les oiseaux marins, ainsi que l’établissement proposé d’une orientation stratégique liée au potentiel de restauration des zones humides, qui devrait être développée en étroite collaboration avec d’autres travaux en cours, notamment dans le cadre de Ramsar et du PNUE.

Dans ce contexte, il est important de souligner non seulement le rôle des conventions mondiales sur la biodiversité, mais aussi des traités et processus environnementaux régionaux pertinents tels que Berne, HELCOM, OSPAR, la Convention de Barcelone, la Convention de Nairobi et le groupe de travail sur la biodiversité du Conseil de l’Arctique CAFF. Il existe de nombreux autres exemples dans la région de l’AEWA ».

156. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires spécifiques sur le document AEWA/MOP 8.30. Personne ne demandant la parole, le document est transmis à la plénière sans amendement.

157. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement à la DR.

158. Des propositions d’amendement sont déposées par la **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** **l’Afrique du Sud**, et le **Royaume-Uni,** ainsi que par **BirdLife International**, l’**OMPO** et **Wetlands International**.

159. Le **Président** rappelle que les propositions des observateurs doivent être appuyées par au moins une Partie. Il demande aux Parties intéressées de se consulter entre elles et avec les délégations d’observateurs, et d’envoyer le libellé des amendements convenus au Secrétariat afin qu’une version révisée du DR puisse être produite.

160. Ensuite, le **groupe de travail** examine la DR.7 Rev.1 telle que préparée par le Secrétariat.

161. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** signale une erreur typographique mineure que le Secrétariat s’empresse de corriger.

162. En l’absence d’autres demandes de prise de parole, le **Président** prie le Secrétariat de transmettre le document DR.7 Rev.1 (y compris la correction de l’erreur typographique) à la plénière pour examen et adoption.

**AEWA/MOP8 DR.8 – Révision et adoption des conseils de conservation.** Documents pour adoption : AEWA/MOP 8.31 *Projet de révision des lignes directrices de conservation no 1 : lignes directrices pour la préparation des Plans d’action nationaux par espèce pour les oiseaux d’eau migrateurs* ; AEWA/MOP 8.32 *Gérer les perturbations engendrées par les oiseaux d’eau : petit guide pour les gestionnaires des zones humides [projet]* ; AEWA/MOP 8.33 *Projet de conseils initiaux sur les services écosystémiques en relation avec les oiseaux d’eau migrateurs* ; AEWA/MOP 8.34 *Projet de directives sur la réduction du risque d’abattage accidentel d’espèces sosies d’oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord ;* AEWA/MOP 8.42 *Lignes directrices complémentaires sur les mesures d’adaptation au changement climatique pour les oiseaux d’eau*.

163. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux, ainsi que des commentaires spécifiques sur les documents déposés pour adoption par le biais de cette DR.

164. Personne ne demande la parole concernant les documents AEWA/MOP 8.31, 8.33 ou 8.42.

165. La **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** propose des amendements mineurs aux documents AEWA/MOP 8.32 et 8.34.

166. Le **Président** demande au Secrétariat d’intégrer les amendements déposés pour les documents AEWA/MOP 8.32 et 8.34, et de présenter des versions révisées à la plénière pour examen et adoption. Les documents AEWA/MOP 8.32, 8.33 et 8.42 peuvent être transmis à la plénière sans amendement.

167. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement à la DR.8.

168. Le **Royaume-Uni** dépose un amendement des lignes directrices relatives au prélèvement adaptatif. Cette proposition est soutenue par la **Finlande, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**.

169. Le **groupe de travail** examine ensuite la DR.8 Rev.1, préparé par le Secrétariat pour refléter les amendements déposés. En l’absence d’autres interventions, le **Président** prie le Secrétariat de transmettre la DR.8 Rev.1 à la plénière pour examen et adoption.

**AEWA/MOP8 DR.9 – Contribution passée de l’AEWA à la réalisation des objectifs de biodiversité d’Aichi 2020 et pertinence future de cette contribution dans le processus post 2020 et pour les objectifs de développement durable.** Documents pour adoption : AEWA/MOP 8.35 *Contribution de l’AEWA aux objectifs d’Aichi 2011-2020* ; [8.36 *Possibilités pour l’AEWA d’apporter son soutien au Cadre mondial pour la biodiversité post-2020*] ; 8.37 *Pertinence de l’AEWA dans la réalisation des objectifs de développement durable*.

170. Le **Secrétariat** signale que le document 8.36 apparaît entre crochets car le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 n’a pas encore été adopté, et propose que le projet actuel de document soit adopté à titre provisoire et transmis au StC pour finalisation, une fois que le nouveau cadre aura été adopté par la CDB.

171. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires généraux et des interventions sur les documents à adopter par le biais de cette DR.

172. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** soutient les documents AEWA/MOP 8.35 et 8.37, mais considère que la version actuelle du document 8.36 ne semble pas tenir compte des évolutions récentes survenues au cours de la période 2022.

173. L’**Afrique du Sud** émet des inquiétudes quant à la nature et à l’étendue des « orientations de l’AEWA » mentionnées dans le document AEWA/MOP 8.36 et le texte alternatif proposé.

174. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, et soutenue par le **Royaume-Uni**, suggère des ajustements à la formulation proposée par l’Afrique du Sud. L’**Afrique du Sud** estime ces ajustements acceptables.

175. En l’absence d’interventions relatives aux documents AEWA/MOP 8.35 ou 8.37, le **groupe de travail** transmet les deux documents à la plénière sans amendement.

176. Le **Président** demande au Secrétariat de bien vouloir intégrer les amendements convenus au document AEWA/MOP 8.36 avant de le transmettre pour examen à la plénière.

177. Le **Président** invite les participants à faire des propositions d’amendement à la DR.

178. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, dépose des propositions d’amendement à la DR.9 et une correction factuelle de son texte, tel que publié sur le site Web de la MOP8.

179. **BirdLife International** propose un ajout à la liste de références de la DR.9.

180. Le **Président** demande au Secrétariat de préparer un texte révisé de la DR.9 pour refléter les amendements convenus.

181. Le **groupe de travail** examine ensuite la DR.9 Rev.1.

182. D’autres amendements mineurs sont déposés par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, soutenus par l’**Afrique du Sud**.

183. Le **Président** demande au Secrétariat d'intégrer ces nouveaux amendements et de transmettre le texte à la plénière pour examen et adoption.

**AEWA/MOP8 DR.11 – Dispositions institutionnelles : Comité technique**

184. Le **Président** signale que pour cette DR, il n’y a pas de document séparé à considérer. Il demande au **Secrétariat** de présenter la DR.

185. Le **Secrétariat** indique que la DR.11 concerne à la fois le Plan de travail et la composition du TC pendant la prochaine période intersessionelle. Avant d’être examiné lors de la session plénière de clôture du 30 septembre, le Plan de travail sera mis à jour par le Secrétariat afin de refléter toutes les modifications découlant des autres DR soumises à la plénière pour adoption.

186. En ce qui concerne la composition du TC, le **Secrétariat** fait remarquer que la DR.11 indique les postes vacants à pourvoir pour la prochaine période triennale. Deux appels à candidatures ont été lancés par le Secrétariat et un petit groupe consultatif (composé des présidents et vice-présidents du StC et du TC, ainsi que de deux membres seniors du Secrétariat) a examiné toutes les candidatures reçues.

187. Le **Secrétariat** donne lecture des noms et d’une brève biographie de chacun des candidats recommandés par le groupe consultatif afin de pourvoir les postes vacants sous-régionaux en Afrique et en Europe, ainsi que les deux postes vacants d’experts thématiques éligibles, comme suit:

Afrique

Afrique du Nord : Hichem Azafzaf (Tunisie) en tant que membre du TC, et Mohamed Ibraheem Habib (Égypte) comme suppléant.

Afrique australe : Melissa Lewis (Afrique du Sud) en tant que membre du TC, et Douglas Harebottle (Afrique du Sud) comme suppléant.

Afrique centrale : Yves Davy Omon Souangbi (République centrafricaine) en tant que membre du TC. Aucun suppléant n’a été recommandé, car aucune autre candidature n’a été reçue pour la sous-région.

Europe

Europe de l’Est : Zurab Javakhishvili (Géorgie) en tant que membre du TC, et Vasyliy Kostiushyn (Ukraine) comme suppléant.

Europe du Nord et du Sud-Ouest : Maria Dias (Portugal) en tant que membre du TC, et Matthew Parsons (Royaume-Uni) comme suppléant.

Asie du Sud-Ouest : Aucune candidature n’a été reçue. Le poste reste vacant, mais selon le *modus operandi* du TC, le Président du TC peut identifier et nommer un membre, à titre provisoire, jusqu’à la prochaine MOP.

Experts thématiques éligibles

Gestion du gibier : Jesper Madsen (Danemark)

Économie rurale : Nils Bunnefeld (nationalité allemande, établi au Royaume-Uni)

188. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires sur la DR et sur les candidatures recommandées par le groupe consultatif, telles que présentées par le Secrétariat.

189. Personne ne demandant la parole, le **Président** prie le Secrétariat de préparer une version révisée de la DR11, en mentionnant les personnes recommandées par le groupe consultatif dans le tableau recapitulant la composition du TC et en mettant à jour le plan de travail du TC comme expliqué précédemment par le Secrétariat.

**Remarques finales**

190. Le **Président** félicite le groupe de travail d’avoir bouclé son ordre du jour à temps et remercie les délégués pour leur participation constructive. Il remercie également le Secrétariat et l’équipe d’interprètes pour leur soutien efficace.

**GROUPE DE TRAVAIL 2 SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES**

**27 SEPTEMBRE (16h30 à 18h05)[[1]](#footnote-1)**

191. Le groupe de travail s’est réuni le 27 septembre de 16h30 à 18h05. Il était présidé par le Royaume Uni, représenté par M. Simon Mackown, l’Ouganda faisant office de vice-président, avec le soutien du Secrétaire exécutif et du Spécialiste de l’administration de l’Unité de gestion administrative et financière – PNUE/Famille CMS.

192. Sur l’invitation du **Président**, les Parties ont confirmé que le groupe de travail se réunirait en session ouverte, en la présence d’observateurs.

193. Le **Président** propose que cette première session se limite aux déclarations initiales et aux indications des positions des Parties concernant la gamme de scénarios budgétaires contenus dans le document AEWA/MOP 8.39 Corr. 1 *Projet de budget pour 2023 – 2025*. Il fait remarquer que ces scénarios ont déjà été présentés en séance plénière par le Secrétaire exécutif.

194. Le **Président** fait observer que le Secrétariat est déjà soumis à une pression importante et qu’il ne sera pas possible pour le Secrétariat de fournir les résultats de conservation que les Parties souhaitent obtenir au cours de la prochaine période triennale sans une augmentation des ressources. Les exigences envers le Secrétariat et le Comité technique sont élevées, et il semble actuellement y avoir un fossé entre d’une part, les ambitions et d’autre part, ce qui peut être réalisé. Il rappelle que la MOP7 a décidé de se diriger vers l’application du barème d’évaluation de l’ONU à partir de la MOP8, et espère que le groupe de travail pourra respecter les engagement pris lors de la MOP7 et éviter de rouvrir la discussion sur cette question. Il laisse la parole aux participants pour commentaire.

195. Le **Royaume Uni** fait part de son soutien au Scénario 3 au minimum, situant sa préférence probablement entre les scénarios 3 et 4.

196. L’**Allemagne** rappelle son soutien de longue date à l’AEWA et comprend parfaitement la position difficile dans laquelle se trouve l’Accord. Néanmoins, l’Allemagne opère sous des contraintes budgétaires et, bien qu’il soit possible de soutenir une augmentation du budget, ce ne sera pas nécessairement conformément à l’un des scénarios présentés, mais plutôt en utilisant une combinaison d’éléments issus de divers scénarios. Il serait utile, comme lors des MOP passées, de disposer d’un scénario de base, prévoyant la poursuite du travail du Secrétariat selon les lignes actuelles, auxquelles s’ajouterait l’augmentation de l’inflation convenue lors de la MOP7, afin que les Parties connaissent la position de départ. À cela pourraient s’ajouter des priorités spécifiques convenues par les Parties, sur la base de négociations, qu’elles souhaitent soutenir. Pour l’Allemagne, une priorité sera de trouver des ressources, si possible par le biais d’économies, pour le poste de Responsable des espèces au Secrétariat.

197. Le **Secrétaire exécutif** confirme qu’il n’est pas nécessaire pour les Parties de choisir l’un des quatre scénarios spécifiques présentés dans le document. Le groupe de travail pourrait demander la rédaction de scénarios alternatifs, et le Secrétariat s’assurerait que les nouveaux calculs correspondants soient rendus disponibles.

198. La **Suisse** est fermement convaincue que le Secrétariat est actuellement en sous-effectif et elle est en mesure de soutenir le Scénario 4, mais est également ouverte à une autre combinaison. La priorité de la Suisse est d’éviter une situation où une quantité importante du temps du Secrétariat doive être consacrée à assurer les ressources nécessaires pour des postes qui ne sont pas encore entièrement financés.

199. La **France** demande des informations supplémentaires concernant l’impact des fluctuations du taux de change au cours de ces quatre dernières années, et demande également des éclaircissements en ce qui concerne l’application par l’AEWA du barème d’évaluation de l’ONU. Pour la France, une priorité budgétaire serait d’assurer le financement de la traduction intégrale de la documentation de la MOP, comme le prévoit le règlement intérieur.

200. Le **Secrétaire exécutif** explique que l’actuel barème d’évaluation de l’ONU 2022-2024 avait été appliqué en utilisant les critères mentionnés dans le document. En ce qui concerne la traduction des documents, il fait remarquer qu’il est beaucoup plus facile d’obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour des postes de dépenses tels que la traduction que pour les frais de personnel.

201. La **Finlande** se dit préoccupée par la capacité du Secrétariat et déclare que sa priorité absolue est d’assurer une amélioration de cette situation. La Finlande pourrait soutenir une augmentation globale à un niveau proche du Scénario 3, mais pas avec les éléments exacts actuellement inclus dans ce scénario. Comme pour l’Allemagne, le financement du poste de Responsable des espèces est clairement une priorité pour la Finlande.

202. L’**Ouganda** (vice-président) remercie les Parties qui ont déjà généreusement contribué aux efforts de conservation des oiseaux d’eau migrateurs. Les déclarations faites jusqu’à présent montrent clairement que les Parties font toujours preuve de bonne volonté pour continuer à soutenir la cause, malgré une période économique difficile. La capacité des Parties africaines à apporter une contribution financière est assez limitée, pourtant, leur participation active à la mise en œuvre de l’Accord est essentielle. Il semble que l’on se dirige grosso-modo vers le niveau du Scénario 3, que la région africaine apprécie énormément, mais il y a aussi des indications selon lesquelles les spécificités contenues dans ce scénario devraient être adaptées. Il est nécessaire de discuter et de trouver une solution pratique. Il semble que le Scénario 1 ne puisse pas apporter le changement que mérite l’Accord et que son retrait peut donc être envisagé. L’accent devrait être mis sur une proposition tournée vers l’avenir.

203. La **Norvège** remercie le Secrétariat pour son travail acharné et ses efforts dans la mise en œuvre de l’Accord. Le Scénario 1 est intenable et le Scénario 2 est considéré comme un minimum. En termes de priorité, la Norvège considère que l’augmentation de la capacité du Secrétariat est importante, mais qu’il y a de la place pour de la flexibilité.

204. L’**Italie** remercie le Secrétariat pour la présentation des quatre scénarios et indique qu’elle est prête à envisager des augmentations limitées du Scénario 1, mais que celles-ci devraient être liées exclusivement à des activités spécifiques. L’Italie suggère donc de commencer les négociations sur la base du Scénario 1, en ajoutant progressivement les priorités identifiées par les Parties.

205. Le **Président** rappelle que le Scénario 1 représente une réduction en termes réels, de sorte que l’ajout d’activités au Scénario 1 ne ferait que déplacer le budget vers la parité dans la situation actuelle. L’AEWA pourrait ne pas progresser beaucoup dans une telle situation. Néanmoins, il semble que les participants montrent une inclination pour la mise en place d’un budget de base auquel des éléments spécifiques pourraient être ajoutés.

206. **Les Pays-Bas** voient la nécessité d’une augmentation pour du soutien au travail du Secrétariat et conviennent que les discussions devraient se dérouler à partir d’une base de référence donnée. Toutefois, cette base de référence devrait probablement être le Scénario 2, sans quoi l’AEWA régresserait. Les Pays-Bas pourraient envisager de soutenir une augmentation autour du niveau du Scénario 3.

207. Le **Secrétaire exécutif** résume les impacts du travail du Secrétariat dans le cadre du Scénario 1 proposé. Il s’agit notamment d’une réduction de deux-tiers du budget réservé aux voyages, d’une réduction importante des services Internet, et d’une réduction du budget réservé aux traductions. Les lignes budgétaires pour la MOP9 et pour les réunions du TC seraient fixées à zéro. Tandis que l’Accord pourrait fonctionner avec des réunions virtuelles du StC, la nature des questions traitées par le TC est telle qu’une ou deux réunions en présentiel sont nécessaires au cours de chaque période triennale.

208. La **Suède** soutient l’intervention des Pays-Bas et accueille favorablement les informations supplémentaires fournies par le Secrétaire exécutif à propos des implications du Scénario 1. La Suède se déclare favorable à l’idée de commencer par une base de référence fondée sur le Scénario 2, avec la possibilité d’aller jusqu’au Scénario 3, et met en garde les Parties contre une micro-gestion du Secrétariat.

209. Le **Danemark** juge nécessaire de reconnaître la charge de travail et le sous-financement du Secrétariat. Cela signifie que le Scénario 3 devrait être l’option choisie comme base de référence. Le Danemark est ouvert à la discussion concernant le Scénario 2, mais soutient pleinement le Scénario 4. Les Parties doivent tenir compte de leurs décisions passées ; des ressources sont nécessaires pour la mise en œuvre – sinon, ces décisions n’existent que sur papier.

210. L’**Afrique du Sud** est favorable à un Secrétariat pleinement opérationnel, mais n’est pas favorable au soutien du Scénario 4 dans son intégralité. Les Parties devraient se concentrer sur la meilleure façon de réaliser leurs priorités ; pour l’Afrique du Sud, l’une d’entre elles serait le financement intégral du poste de Coordinateur de l’Initiative africaine.

211. La **Belgique** estime que le budget principal devrait financer le travail de base. Les revalorisations du personnel P du Secrétariat ont déjà été au cœur des discussions de la MOP7. Si le PNUE recommande ce genre de revalorisation, les estimant nécessaires pour se conformer aux règles de l’ONU, la Belgique pourrait soutenir ces revalorisations.

212. La **France** est préoccupée par l’un des principes budgétaires énoncés par le Secrétaire exécutif durant la séance plénière, à savoir que la contribution annuelle d’aucune Partie ne devait diminuer. Il est difficile de concevoir comment cela pourrait être possible. La France est favorable à une base de référence fondée sur le Scénario 1 ou le Scénario 1+ (comprenant uniquement un ajustement à l’inflation).

213. En réponse aux questions de la France et de l’Allemagne, le **Secrétaire exécutif** fournit des informations supplémentaires sur la manière dont les ajustements au coût de la vie ont été appliqués aux scénarios budgétisés pour chaque année de la prochaine période triennale. Il rappelle que lors des discussions qui ont eu lieu lors de la MOP7, il a été décidé de fixer un critère de « non-diminution des contributions » et d’utiliser les économies résultantes pour éviter des augmentations trop importantes pour les Parties.

214. La **République tchèque** fait part de son soutien général aux positions exprimées par la Suisse, la Finlande, la Suède et les Pays-Bas, et fait remarquer l’écart entre le budget et le niveau d’ambition des Parties. La République tchèque soutient donc une augmentation budgétaire, jusqu’à un niveau approchant le Scénario 3.

215. Le **Président** estime qu’il y a eu une certaine confusion autour de ce qui semble être des coûts de personnel supplémentaires dans le cadre du Scénario 2. Plutôt que de choisir d’augmenter les salaires du personnel P, ce personnel a été maintenu au même niveau que les années précédentes, les augmentations étant à la place attribuées à un personnel à mi-temps plus jeune. Les coûts salariaux généraux n’ont pas changé, il s’agit simplement de savoir précisément à quoi les ressources pour le temps du personnel ont été allouées.

216. La **France** fait observer que même dans le cadre du Scénario 1, ses contributions augmenteraient.

217. Se référant au document AEWA/MOP8.39 Corr. 1 annexe 1, le **Secrétaire exécutif** fait remarquer que pour la France, les contributions étaient les mêmes pour la MOP7 et pour le Scénario 1 proposé pour la MOP8.

218. Le **Président** rappelle qu’il s’agit d’une conséquence de la décision prise par la MOP7 de se diriger vers l’application du barème d’évaluation de l’ONU. Ce dernier est basé sur la capacité de paiement et pourrait donc signifier une augmentation pour certaines Parties, quel que soit le scénario budgétaire.

219. Le **Secrétaire exécutif** fournit des éclaircissements sur la façon dont le barème de l’ONU a été appliqué dans le contexte de l’AEWA, conformément à la décision prise lors de la MOP7, et s’engage à fournir des informations supplémentaires en réponse aux préoccupations spécifiques soulevées par la France. Il rappelle que les Parties africaines se sont engagées à respecter un seuil minimum de 2 000 EUR pour les contributions nationales, en signe important de solidarité avec les objectifs de l’Accord.

220. L’**Allemagne** suggère qu’il serait utile de travailler sur une base de référence commune absolue, représentant les exigences légales de base, un incrément de 2% par an, plus un montant minimum requis pour l’organisation de la MOP9. La « liste de souhaits » relatives aux priorités des Parties pourrait ensuite être ajoutée à cette base de référence. L’Allemagne suggère en outre une augmentation non-linéaire au cours de la période triennale, telle que décidée lors de la MOP7, par laquelle l’augmentation globale pour 2018-2021 a été fixée à 30%, 33% et 37% au cours de la période triennale

221. Le **Secrétaire exécutif** s’engage à préparer une série de nouveaux scénarios budgétaires en temps opportun pour que le groupe de travail puisse les examiner le 28 septembre. Ceux-ci devraient montrer clairement les coûts pour chaque Partie (a) des composantes de base suggérées par l’Allemagne, (b) les coûts supplémentaires qui seraient entraînés par la nomination d’un Responsable des espèces P3, (c) les coûts supplémentaires qui seraient entraînés par la nomination d’un Responsable des espèces P2 et (d) les couts supplémentaires occasionnés par la nomination d’un Coordinateur de l’Initiative africaine à temps plein. Les scénarios révisés n’incluraient pas les postes de Responsable de la conformité et d’Agent de soutien du TC, prévus dans l’actuel Scénario 4.

222. Le **Royaume Uni** estime que la base de référence devrait s’appuyer sur la reconnaissance par la MOP7 que le personnel du Secrétariat de l’AEWA a été sous-payé selon les règles du PNUE. Il n’est pas juste d’attendre de ces personnes qu’elles effectuent un travail à un niveau plus élevé, sans être payées en conséquence pendant trois années supplémentaires.

223. Le **Secrétaire exécutif** fait remarquer que le Scénario budgétaire 3 propose une revalorisation de l’ensemble du personnel P. Cela pourrait peut-être se faire en deux étapes.

224. La **France** indique qu’elle est prête à entamer la discussion sur la base de l’actuel Scénario 2. Les priorités de la France sont le financement intégral du poste de Coordinateur de l’Initiative africaine et de la traduction des documents.

225. L’**Allemagne** comprend qu’il y a un bon argument à faire valoir pour la revalorisation des postes P, conformément aux règles du PNUE, mais il faut également prendre en compte que cela pourrait empêcher la création de nouveaux postes. L’Allemagne préfère une base de référence qui traite de la revalorisation comme un ajout, faisant remarquer que l’AEWA doit être considéré dans le contexte de la Famille CMS au sens large.

226. La **Commission européenne** demande des éclaircissements sur la raison pour laquelle certains nouveaux postes proposés ont été classés au niveau P2 et d’autres au niveau P3.

227. Le **Secrétaire exécutif** confirme que cela a été fait sur les conseils du PNUE, après une évaluation initiale du degré d’autonomie et des contacts externes de haut niveau prévus pour chaque poste.

228. Le **Président** conclut cette session du groupe de travail, en remerciant les Parties pour cette discussion vraiment constructive. Il était nécessaire de disposer d’une gamme de scénarios initiaux, pour permettre aux Parties de mesurer les implications des différentes options et aider ainsi les négociations. Toutefois, il est à présent possible d’élaborer des scénarios modifiés, reflétant les préoccupations et les priorités formulées. Le Secrétariat les préparera pour que le groupe de travail les examine lors de sa session du 28 septembre, qui débutera à 09h00.

**SESSION PLÉNIÈRE**

**30 SEPTEMBRE 2022 (de 09h15 à 13h00)**

229. Le **Président (Levente Kőrösi, Hongrie)**accueille l’Ambassadeur de Tunisie en Hongrie (Son Excellence Abdelkarim Hermi) et souhaite la bienvenue aux participants au dernier jour de la MOP8. Il confirme que les groupes de travail ont rempli leur mandat et que tous les documents amendés ont été mis à la disposition des Parties et des observateurs. Il se réjouit de la forte participation aux événements parallèles organisés le 29 septembre, événements qui ont donné lieu à de nombreuses discussions intéressantes et importantes. Il présente brièvement l’ordre du jour de cette session de clôture de la plénière.

**Point 8 de l’ordre du jour. Cérémonie de remise du Prix de l’AEWA**

230. Le **Président** demande au Secrétariat de présenter ce sujet.

231. Le **Secrétariat (Sergey Dereliev, Chef de l’Unité Science, Mise en œuvre et Conformité)** modérateur pour la cérémonie de remise des prix, commence par une brève description des prix de l’AEWA et exprime sa satisfaction de reconnaître les réalisations des personnes et des organisations qui ont apporté une contribution considérable à la mise en œuvre de l’Accord et à la conservation des oiseaux d’eau migrateurs. Il rappelle que les lauréats sont récompensés, sur décision du Comité permanent, dans deux catégories : individuelle et institutionnelle.

8.1 Catégorie individuelle

232. **Mr Dereliev** annonce la personne récompensée : Hichem Azafzaf, Tunisie, coordinateur du programme scientifique de l’*Association les Amis des Oiseaux* (AAO), Tunisie, et précédemment représentant régional pour l’Afrique du Nord au Comité technique de l’AEWA, en reconnaissance de plus de trois décennies de dévouement à la conservation des oiseaux d’eau et des zones humides, et d’efforts d’éducation et de renforcement des capacités non seulement en Tunisie mais plus largement en Afrique.

233. **M. Azafzaf** est invité à monter sur l’estrade pour se voir remettre son prix par le Président du Comité permanent (Simon Mackown, Royaume-Uni) et le Secrétaire exécutif (Jacques Trouvilliez), en présence de l’Ambassadeur de Tunisie.

234. Dans son discours de remerciement, **M. Azafzaf** se dit ravi de recevoir ce prix et souhaite rendre hommage aux nombreuses personnes avec lesquelles il a collaboré et qui l’ont aidé de manière importante. Il fait part de trois initiatives auxquelles il a été étroitement associé : combler les lacunes en matière de connaissances en Libye, ce qui a abouti à la production de l’Atlas 2005-2010 des oiseaux d’eau de Libye ; contribuer à la constitution du réseau de suivi des oiseaux d’eau d’Afrique du Nord ; et collaborer avec des collègues dans le cadre du projet RESSOURCE pour la désignation d’un nouveau site Ramsar au Soudan - le delta intérieur de Khor Abu Habil. Il a également évoqué la grande joie que les oiseaux lui ont procurée tout au long de sa vie d’observateur et de photographe, ainsi que l’admiration dans laquelle il tient les oiseaux migrateurs.

8.2 Catégorie institutionnelle

235. **M. Dereliev** annonce l’institution récompensée : BirdLife Afrique du Sud, en reconnaissance de ses réalisations dans la conservation du Râle à miroir (*Sarothrura ayresi*), notamment grâce à la coordination du groupe de travail international de l’AEWA depuis 2015 et à la promotion de la mise en œuvre du Plan d’action AEWA pour cette espèce A depuis 2018.

236. La **représentante de BirdLife Afrique du Sud, Melissa Lewis**, est invitée à monter sur l’estrade pour recevoir le prix, remis par le Président du Comité permanent et le Secrétaire exécutif, en présence d’un représentant du gouvernement d’Afrique du Sud.

237. **Mme Lewis** est ravie de recevoir ce prix au nom de BirdLife Afrique du Sud, et en particulier au nom de ses collègues qui ont joué un rôle central dans la recherche et la conservation du Râle à miroir. Parmi les principales activités de conservation et les succès de ces dernières années, elle cite l’enregistrement de la première reproduction de cette espèce dans l’hémisphère sud, dans la zone humide de Middelpunt, et la confirmation de son chant, qui a ensuite été vérifié dans la zone humide de Berga en Éthiopie. BirdLife Afrique du Sud reconnaît les services écosystémiques cruciaux que l’habitat du Râle à miroir fournit aux communautés humaines environnantes et prévoit de développer un projet de conservation communautaire dans la réserve naturelle de Ntsikeni.

8.3 Champion des espèces migratrices

238. **M. Dereliev** présente brièvement le programme des Champions des espèces migratrices. Lancé en 2014, celui-ci vise à promouvoir des initiatives spécifiques au sein de la famille CMS et à obtenir des ressources à moyen et long terme pour soutenir leur mise en œuvre. Les Champions peuvent être des gouvernements, des entreprises, des organisations ou des particuliers qui ont pris des engagements financiers d’au moins trois ans pour une ou plusieurs de ces initiatives.

239. **M. Dereliev** annonce que le statut de « Champion Plus » est conféré à la Commission européenne, en reconnaissance de son soutien généreux et de son engagement envers l’Initiative africaine de l’AEWA pour la période 2021-2023. Ce soutien a permis à l’AEWA de se concentrer sur la conservation d’espèces emblématiques telles que l’Ibis chauve (*Geronticus ermita*) et l’Aigrette vineuse (*Egretta vinaceigula*), ainsi que de promouvoir une conservation efficace des voies de migration dans les petits États insulaires en développement de la zone de l’Accord.

240. Le **représentant de la Commission européenne,** **Joseph van der Stegen (Unité Nature, Direction générale de l’environnement, Commission européenne**) est invité à monter sur scène pour recevoir un certificat de reconnaissance, remis par le Secrétaire exécutif.

241. **M. van der Stegen** est heureux d’accepter ce prix au nom de la Commission européenne, mais il souligne que beaucoup de travail reste à faire, pour lequel le partenariat restera essentiel. Trois domaines d’action clés - une bonne protection et une bonne gestion des sites clés, une bonne gouvernance pour assurer la protection, l’utilisation durable et la surveillance des oiseaux, et le renforcement des capacités pour assurer la mise en œuvre de ces mesures - sont au cœur du soutien financier que la Commission apporte à l’AEWA et à ses actions en Afrique depuis 2012.

242. Avant de conclure la cérémonie, **M. Dereliev** encourage les participants en mesure de le faire à envisager de devenir des Champions des espèces migratrices pour l’AEWA. De plus amples informations sur les possibilités et les priorités de soutien sont disponibles sur le site [www.migratoryspecies.org/champion](http://www.migratoryspecies.org/champion).

**Point 30 de l’ordre du jour. Rapports des Comités de session**

Commission de vérification des pouvoirs

243. Le **Président de la Commission de vérification des pouvoirs, M. Vojtěch Brlík, République tchèque,** présente le rapport de la Commission. La Commission de vérification des pouvoirs de la MOP8, composée de la République tchèque, de la France, de Madagascar, du Maroc et du Zimbabwe, et assistée par le Secrétariat, s’est réunie quotidiennement du 27 au 30 septembre 2022 pour examiner les pouvoirs qui lui avaient été soumis par 41 des 46 Parties contractantes présentes à la MOP8 et en délibérer. Après examen, la Commission a validé les pouvoirs de 37 Parties, en tenant compte des exigences stipulées aux articles 16 à 18 du Règlement intérieur. La Commission n’a pas été en mesure de valider les références soumises par quatre Parties. Dans ces quatre cas, des copies avaient toutefois été soumises ; la réception des documents originaux, comme l’exige le Règlement intérieur, reste en suspens pour ces Parties.

244. Aucune question et aucun commentaires sont formulés par l’assistance.

245. La **MOP** approuve le Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Groupe de travail Scientifique et Technique (WG1)

246. Le **Président** **(Levente Kőrösi, Hongrie)** invite le **Président du groupe de travail Scientifique et Technique**, **(András Schmidt, Hongrie),** à présenter le rapport du groupe de travail.

247. Le **Président du WG1** remercie tous les experts qui ont réuni les documents que le WG a examinés, ainsi que les Parties, le Comité technique, le Secrétariat et les partenaires. Le groupe a travaillé dans un esprit très constructif pour mener à bien son programme. Le Président tient également à souligner le travail de fond efficace de la coordination régionale par l’UE et ses États membres, et par le Groupe Afrique - ceci a vraiment contribué à un travail efficace. Le WG1 a examiné 12 projets de résolutions (DR), dont neuf été légèrement remaniés. Seuls deux ont dû être révisés une deuxième ou troisième fois. En plus des DR elles-mêmes, le WG a examiné 20 documents associés de la MOP8, dont 15 ont été recommandés pour adoption sans modifications ; seuls cinq ont été révisés. Il résume brièvement quelques points clés relatifs aux amendements proposés par le WG dans des DR spécifiques et d’autres documents de la MOP qui devraient être présentés pour adoption au point suivant de l’ordre du jour de la plénière.

248. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires et à poser des questions.

249. Personne n’ayant demandé la parole, la **MOP** prend note du Rapport du groupe de travail Scientifique et Technique.

Groupe de travail sur les questions financières et administratives (WG2)

250. Le **Président** invite le **Président du groupe de travail sur les questions financières et administratives (Simon Mackown, Royaume-Uni)** à présenter le rapport du groupe de travail.

251. Le **Président du WG2** remercie le Secrétariat pour la préparation de la MOP et son soutien pendant les délibérations du WG, comprenant la fourniture de multiples scenarios budgétaires. Des remerciements sont également adressés aux Parties pour avoir abordé d’une manière très constructive et dans la bonne humeur ce qui pouvait parfois être un sujet sensible et difficile. Le premier jour des délibérations du WG a été consacré au recueil des premières indications de position des Parties. Il en est ressorti une grande volonté de renforcer le Secrétariat, bien qu’il soit clair que certaines Parties souffrent de contraintes budgétaires, malgré le niveau de leurs ambitions. Au cours de la discussion des quatre scénarios initiaux présentés en séance plénière, il a été souligné que les Parties étaient libres de définir une nouvelle base de référence – pour laquelle toutes les Parties seraient satisfaites – et à laquelle des « suppléments optionnels » pourraient être ajoutés. Un accord a été conclu sur une base de référence tenant compte de trois critères : une augmentation de salaire de 2% par an pour le personnel, une augmentation de 4,4% pour la période triennale pour toutes les autres lignes budgétaires afin de tenir compte de l’inflation, et un budget minimum pour l’organisation de la MOP9. Le WG est revenu le deuxième jour pour discuter des options possibles en sus de cette base de référence convenue. Les Parties ont exclu assez vite la revalorisation des postes du personnel P, reportant cette décision à la MOP9. Elles se sont plutôt concentrées sur un accroissement de l’aide financière au budget principal pour le poste de Coordinateur de l’Initiative africaine afin qu’il devienne un poste à plein temps et sur l’ajout d’un poste de Responsable des espèces. Une discussion approfondie a eu lieu sur la meilleure façon d’atteindre ces objectifs. La proposition finale de budget (telle que contenue dans le document DR.12 Rev.1) prévoyait une augmentation de 30% du poste de Coordinateur de l’Initiative africaine, à 80% de financement sur le budget principal, plus 50% de financement sur le budget principal pour un Responsable des espèces au niveau P2. Le Président du WG a invité les Parties à examiner si elles pouvaient fournir des contributions volontaires supplémentaires, en vue de porter le financement de ces deux postes à 100%. Pour tenir compte des augmentations dans les limites des contraintes budgétaires des Parties, la ligne budgétaire pour les voyages a été légèrement réduite et le recrutement du Responsable des espèces a été reporté de six mois tout comme l’accroissement du temps de travail du poste Coordination Africaine. Toutes les Parties participantes ont accepté les résultats du WG, et la proposition de budget correspondante devrait être présentée à la plénière au point 31.

252. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires et à poser des questions.

253. Personne n’ayant demandé la parole, la **MOP** prend note du Rapport du groupe de travail sur les questions financières et administratives.

**Point 31 de l’ordre du jour. Adoption des résolutions et des amendements aux annexes de l’Accord**

254. Le **Président** fait remarquer que le point actuel est l’un des plus importants de l’ordre du jour de la MOP. Il propose de passer en revue 15 des 16 projets de résolutions de la MOP8 sous ce point, par ordre numérique. Seul la DR.13, concernant les dispositions pour la MOP9, sera examiné séparément, au point 32 de l’ordre du jour. Il note qu’au vu des discussions positives et constructives qui ont eu lieu au sein des groupes de travail, il ne prévoit pas la réouverture de la discussion générale, mais plutôt de brèves interventions pour aborder tout point technique qui aurait pu être omis par inadvertance ou qui serait apparu depuis que les groupes de travail ont terminé leurs travaux. Il rappelle que tout amendement suggéré par les observateurs doit être soutenu par au moins une Partie. Pour faciliter le processus, le Secrétariat affichera le texte anglais de chaque projet de résolution à considérer pour adoption, et inscrira le libellé de tout amendement proposé et/ou soutenu par les Parties.

255. Pour chaque projet de Résolution, le Président invitera les participants à formuler des commentaires ou à proposer des amendements finaux. Après discussion et accord sur les amendements à apporter, le Président demandera ensuite à l’assemblée s’il existe des objections à l’adoption du projet de Résolution tel qu’amendé (le cas échéant), ou sous la forme déposée pour examen en séance plénière si aucun amendement final n’est proposé. Le Président indiquera alors que la Résolution a été adoptée et arrêtée, ce qu’il confirmera d’un coup de marteau sur la table. Dans chaque cas, l’adoption et la clôture ont été suivies d’applaudissements. Ce qui suit est un résumé des résultats obtenus pour chaque projet de Résolution.

**DR.1 Rev.1 *Procédure pour la soumission de propositions d’amendements à l’Accord***

256. Il n’y a pas de requête des participants.

257. La **MOP** adopte la DR.1 Rev.1 sans amendement.

**DR.2 Corr.1 Rev.1 *Adoption d’amendements aux annexes de l’AEWA***

258. Il n’y a pas de requête des participants.

259. La **MOP** adopte la DR.2 Corr.1 Rev.1 sans amendement.

**DR.3 Rev.1 *État de la mise en œuvre de l’AEWA et de son Plan stratégique 2019–2027***

260. Il n’y a pas de requête des participants.

261. La **MOP** adopte la DR.3 Rev.1 sans amendement.

**DR.4 Rev.1 *Adoption, révision, retrait, extension et mise en œuvre des Plans d’action et des Plans de gestion internationaux par espèce***

262. Le **Président** fait remarquer que deux des documents associés à adopter dans le cadre de cette DR ont été amendés par le groupe de travail Scientifique et Technique, à savoir les documents AEWA/MOP 8.23 Rev.1 *Avant-projet de format et de lignes directrices révisés pour les Plans d’action internationaux par espèce et multi-espèces de l’AEWA* et 8.25 Rev.1 *Avant-projet de Plan d’action international par espèce de l’AEWA pour l’Eider à duvet*. Il a invité les participants à commenter les versions révisées de ces documents.

263. Il n’y a pas de requête des participants.

264. Le Président invite les participants à commenter le texte de la DR.4 Rev.1 proprement dit.

265. **L’Afrique du Sud** fait remarquer que certaines propositions d’amendements de la DR.4, qu’elle avait présentées au cours de la session du groupe de travail Scientifique et Technique, ne sont pas reflétées dans le texte soumis pour adoption.

266. Le **Secrétariat** confirme que c’est bien le cas et s’excuse de cette omission. Les amendements demandés par l’Afrique du Sud sont projetés sur écran, lus et acceptés par l’assemblée.

267. La **MOP** adopte la DR.4 Rev.1, sous réserve de l’inclusion des amendements présentés par l’Afrique du Sud.

**DR.5 Rev.2 *Poursuite du développement et renforcement du suivi des oiseaux d’eau migrateurs***

268. Il n’y a pas de requête des participants.

269. La **MOP** adopte la DR.5 Rev.2 sans amendement.

**DR.6 Rev.1 *Inventaire et surveillance du réseau de sites le long des voies de migration de l’AEWA***

270. Il n’y a pas de requête des participants.

271. La **MOP** adopte la DR.6 Rev.1 sans amendement.

**DR.7 Rev.2 *Améliorer la base de connaissances pour une conservation et une gestion efficaces des oiseaux d’eau***

272. Il n’y a pas de requête des participants.

273. La **MOP** adopte la DR.7 Rev.2 sans amendement.

**DR.8 Rev.1 *Révision et adoption des conseils de conservation***

274. Le **Président** fait remarquer que deux des documents associés à adopter dans le cadre de cette DR ont été amendés par le groupe de travail Scientifique et Technique, à savoir les documents AEWA/MOP 8.32 Rev. 1 *Gestion des perturbations subies par les oiseaux d’eau : un guide succinct à l’intention des gestionnaires de zones humides (avant-projet)* et 8.34 Rev. 1 *Avant-projet de directives sur la réduction du risque d’abattage accidentel d’espèces sosies d’oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord*. Il invite les participants à commenter les versions révisées de ces documents.

275. Il n’y a pas de requête des participants.

276. Concernant le texte de la DR.8 Rev.1 proprement dit, la **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’Union européenne et de ses États membres**, dépose un amendement au dernier paragraphe opérationnel. Il n’y a pas d’objection à cette proposition.

277. La **MOP** adopte la DR.8 Rev.1, sous réserve de l’inclusion de l’amendement présenté par la Commission européenne au nom de l’UE et de ses États membres.

**DR.9 Rev.2 *Contribution passée de l’AEWA à la réalisation des objectifs de biodiversité d’Aichi 2020 et pertinence future de cette contribution dans le processus post 2020 et pour les Objectifs de développement durable***

278. Le **Président** fait remarquer qu’un des documents associés à cette DR a été amendé par le groupe de travail Scientifique et Technique, à savoir le document AEWA/MOP 8.36 Rev.2 *Possibilités pour l’AEWA de soutenir le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020*. Il invite les participants à commenter la version révisée du document.

279. Il n’y a pas de requête des participants.

280. Le **Président** invite les participants à commenter la DR.9 Rev.2 proprement dit.

281. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’Union européenne et de ses États membres**, présente des amendements mineurs au cinquième alinéa du préambule. Ces propositions ne suscitent aucune objection.

282. La **MOP** adopte la DR.9 Rev.2, sous réserve de l’inclusion des amendements déposés par la République tchèque au nom de l’UE et de ses États membres.

**DR.10 (texte original) *Dispositifs institutionnels : Comité permanent***

283. Le **Président** rappelle que lors de la session d’ouverture de la plénière, tenue le 27 septembre dernier, les Parties ont été invitées à préparer leurs nominations au Comité permanent, qui seront présentées officiellement au présent point.

284. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** et après consultation des pays non-membres de l’UE de la région, a proposé que les membres et suppléants actuels pour la région Europe et Asie centrale voient leur mandat renouvelé pour la prochaine période intersessions, à savoir le Royaume-Uni en tant que membre, avec pour suppléant le Luxembourg ; et l’Ukraine en tant que membre, avec pour suppléant la République de Moldavie.

285. Le **Maroc** confirme que les Parties de la sous-région Moyen-Orient et Afrique du Nord se sont réunies et ont choisi de désigner le Maroc comme leur membre représentant la sous-région , avec le Liban en tant que suppléant.

286. La **Côte d’Ivoire** confirme que les Parties de la sous-région d’Afrique de l’Ouest et Afrique centrale désignent la Côte d’Ivoire comme leur membre représentant la sous-région , avec la République centrafricaine en tant que suppléant.

287. L’**Eswatini** confirme que les Parties de la sous-région de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe désignent l’Afrique du Sud comme leur membre représentant la sous-région , avec l’Éthiopie en tant que suppléant.

288. Le **Président** lit à voix haute les noms des Parties nommées aux postes de membres et de suppléants du StC. Ces nominations sont également projetées sur les écrans de la plénière. Il n’y a pas d’objection ou d’autre demande de prise de parole.

298. La **MOP** adopte le texte d’origine du DR.10, en y incluant les Parties nommées aux postes de membres et de suppléants du Comité permanent pendant la période intersessionelle suivante.

**DR.11 Rev.1 *Dispositifs institutionnels : Comité technique***

290. Il n’y a pas de requête des participants.

291. La **MOP** adopte la DR.11 Rev.1 sans amendement.

**DR.12 Rev.1 *Questions financières et administratives***

292. Le **Royaume-Uni** propose des changements mineurs au niveau de l’ordre des mots à la fin du paragraphe opérationnel 18, afin d’en faciliter sa lecture.

293. **L’Afrique du Sud** présente desamendements aux paragraphes opérationnels 10 et 11.

294. La **République tchèque** fait un commentaire qui sera consigné dans le compte rendu de la réunion. Elle s’inquiète du fait que la ligne budgétaire du Comité technique soit fixée à zéro. La République tchèque souligne son point de vue, selon lequel il serait important que le TC se réunisse en personne au moins une fois au cours de la prochaine période intersessionelle et demande au StC d’envisager de financer une telle réunion à partir du solde disponible du Fonds d’affectation spéciale.

295. La **MOP** adopte la DR.12 Rev.1, sous réserve de l’inclusion des amendements présentés par le **Royaume-Uni** et l’**Afrique du Sud**.

**DR.14 Rev.1 *Hommage aux organisateurs***

296. La **MOP** adopte la DR.14 Rev.1 sans amendement.

**DR.15 Rev.3 *Traiter les causes de mortalité des oiseaux d’eau***

297. Le **Royaume-Uni** propose des amendements au quinzième alinéa du préambule et une modification rédactionnelle mineure au paragraphe opérationnel 9.

298. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** présente des amendements au paragraphe opérationnel 2.3.

299. L’**Afrique du Sud** signale une correction rédactionnelle nécessaire au cinquième alinéa du préambule, et présente un amendement au paragraphe opérationnel 4.

300. La **MOP** adopte la DR.15 Rev.3, sous réserve de l’inclusion des amendements et de la correction proposés par le **Royaume-Uni** et la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** et par l’**Afrique du Sud**.

**DR16. Rev.1 *Écotourisme et conservation des oiseaux d’eau***

301. Il n’y a pas de requête des participants.

302. La **MOP** adopte la DR.16 Rev.1 sans amendement.

303. Le **Président** confirme que la MOP a maintenant examiné et adopté tous les projets de résolutions, sauf un, qui sera traité au point suivant de l’ordre du jour.

**Point 32 de l’ordre du jour. Date et lieu de la 9e session de la Réunion des Parties**

304. Le **Président** renvoie les participants au projet de Résolution restant à examiner, à savoir la DR.13 Corr.1 Rev.1 *Date, lieu et financement de la 9e session de la Réunion des Parties à l’AEWA*, qu’il invite le Secrétaire exécutif à présenter.

305. Le **Secrétaire exécutif** confirme que le Secrétariat n’a pas encore reçu d’invitation pour la MOP9. Il demande aux Parties hôte potentiel de communiquer leur intérêt initial au Secrétariat dans les six mois à venir. Le Secrétariat travaillera alors en étroite collaboration avec ces Parties pour s’assurer qu’elles sont en mesure de prendre une décision en toute connaissance de cause, avant de lancer une invitation officielle.

306. Le **Président** propose que le cycle triennal établi soit conservé et que la MOP9 soit donc organisée en 2025. Il demande au Secrétariat d’ajouter une phrase à cet effet au texte de la DR.13 Corr.1 Rev.1 et de l’afficher sur les écrans de la salle plénière.

307. Le **Président** invite les participants à formuler des commentaires, notant qu’il serait particulièrement heureux de recevoir des propositions d’accueil de la MOP9. Il n’y a pas de demande de prise de parole.

308. La **MOP** adopte la DR.13 Corr.1 Rev.1 telle qu’amendée pour confirmer le maintien du cycle de trois ans, la MOP9 étant donc convoquée en 2025.

**Point 33 de l’ordre du jour.** **Adoption du Rapport de la Réunion**

309. Le **Président** demande un mandat de la MOP, lui permettant de finaliser le rapport de l’actuelle session plénière, avec l’aide du Secrétariat. Il n’y a pas d’objection des participants concernant cette demande.

310. La Réunion procède à l’examen, page par page, des projets de rapports suivants qui ont été mis à disposition en anglais et en français sur la page Web de la MOP8 :

* projet de rapport de la plénière (Jour 1, 27 septembre)
* projet de rapport du groupe de travail Scientifique et Technique (WG1)
* projet de rapport du groupe de travail sur les questions financières et administratives (WG2)

311. La **MOP** adopte le rapport de la plénière (Jour 1, 27 septembre) sans amendement.

312. La **MOP** adopte le rapport du groupe de travail Scientifique et Technique (WG1), sous réserve de corrections mineures aux paragraphes 3 et 9, proposées par la **République tchèque, s’exprimant au nom de l’Union européenne et de ses États membres**, et d’un ajout au paragraphe 30 concernant le nouveau Plan d’action pour l’Eider à duvet, proposé par la **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’Union européenne et de ses États membres.**

313. L’**Ouganda** demande des éclaircissements quant à la raison pour laquelle le projet de rapport du groupe de travail sur les questions financières et administratives (WG2) ne couvre que le premier jour des délibérations du groupe de travail.

314. Le **Secrétariat** explique que la structure comprimée de quatre jours de la MOP8, par opposition à la durée habituelle de cinq jours d’une MOP, a nécessité une approche légèrement modifiée pour la rédaction des rapports. Au cours d’une MOP de cinq jours, il y a suffisamment de temps pour que tous les points importants de l’ordre du jour soient présentés en séance plénière, avec la possibilité pour les Parties d’exposer leurs positions et leurs priorités en conséquence. Lors des précédentes MOP, les rapports avaient donc été limités aux sessions plénières uniquement, et il n’était pas habituel de faire un rapport sur les sessions des groupes de travail. Lors de la MOP8, le calendrier restreint a fait que certains points clés n’ont pas été présentés en plénière avant d’être discutés dans les groupes de travail. Pour cette raison, il a été décidé pour les groupes de travail WG1 et WG2 de rédiger des rapports sommaires, axés sur la consignation des formulations des principales positions et propositions des Parties. Dans le cas du WG2, le budget a été le principal point examiné et le rapport couvre les positions adoptées par les Parties lors de la première session du groupe, le 27 septembre. La deuxième session, le 28 septembre, a donné lieu à des négociations détaillées qui n’ont pas fait l’objet d’un rapport, étant donné que ces délibérations étaient généralement longues et quelque peu délicates par nature. Toutefois, le rapport du Président du groupe de travail, tel que remis à la session plénière actuelle au point 30 de l’ordre du jour, sera inclus dans le rapport de la Réunion. Les résultats finaux convenus par les Parties au sein du WG2 sont, bien entendu, également reflétés dans le texte de la DR.12 Rev.1 *Questions financières et administratives,* qui vient d’être adopté par la MOP. Le rapport du WG1 est structuré différemment, car ce groupe de travail a ouvert la discussion sur des questions entièrement nouvelles les 27 et 28 septembre.

315. La **MOP** prend note de l’explication fournie par le Secrétariat et adopte le rapport du groupe de travail sur les questions financières et administratives (WG2) sans amendement.

**Point 34 de l’ordre du jour. Questions diverses**

316. **BirdLife International** attire l’attention sur la cinquième édition de son rapport phare *State of the World’s Birds*, lancé quelques jours auparavant. Celui-ci brosse le tableau le plus inquiétant à ce jour de l’avenir des espèces d’oiseau et, par extension, de toute vie sur terre. Dans le monde entier, 49% des espèces de l’avifaune présentent des populations en déclin, du pour la grande majorité aux actions humaines. Les défis sont de plus en plus importants, le temps est compté et la prochaine décennie sera décisive. Il y a cependant des points positifs, et on en sait davantage sur la façon de renverser la situation ; tout ce dont nous avons besoin est une volonté politique et un engagement financier. L’AEWA pourrait jouer un rôle important, mais seulement si « les belles paroles se transforment en oiseaux », par exemple en intégrant des actions pour les oiseaux d’eau dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité. Le Partenariat BirdLife a promis son soutien continu à la famille de l’AEWA, pour aider à réaliser de telles actions. Enfin, le rapport complet sur l’état des oiseaux du monde peut être consulté à l’adresse suivante : <https://www.birdlife.org/state-of-the-worlds-birds/>

317. Il n’y a pas de requête des participants. La **MOP** prend note de la déclaration de BirdLife International.

**Point 35 de l’ordre du jour. Clôture de la Réunion**

318. Le **Président** invite les Parties à faire leurs déclarations finales.

319. La **Commission européenne, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** exprime sa gratitude au gouvernement de la Hongrie pour l’excellente qualité des arrangements pour accueillir la MOP à Budapest, ce qui a permis la concrétisation de cette réunion de la famille de l’AEWA, longtemps attendue, dans un format présentiel. Dès le début de la Réunion, il a été clair que le calendrier serré constituerait un défi. Les efforts, le dévouement et le travail acharné des Présidents et Vice-présidents de la plénière et des groupes de travail, ainsi que de l’ensemble du Secrétariat de l’AEWA, ont été déterminants pour la réussite de cette Réunion. L’UE et ses États membres ont été heureux de constater que la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan d’action pour l’Afrique (PoAA) de l’AEWA a démarré après la MOP7, mais ont ajouté : « *Néanmoins, nous maintenons et voulons souligner à nouveau que la mise en œuvre globale du Plan stratégique est évaluée comme étant limitée, et que l’état des oiseaux d’eau s’est en fait détérioré par rapport à la base de référence de 2018*. » Les défis ont clairement subsisté et se sont même accrus. Les efforts fournis aux fonctions et postes respectifs devaient être accélérés pour rattraper les retards accumulés dans la réalisation des objectifs que les Parties s’étaient fixés. L’UE et ses États membres souhaitent également souligner l’importance de la coopération avec d’autres conventions, en particulier la Convention de Ramsar sur les zones humides. L’une des tâches clés de la MOP8 était de renforcer le Secrétariat, afin de promouvoir la mise en œuvre de l’Accord. Il était important de renforcer la coopération et l’action au-delà de l’UE, en particulier au Sahel et dans d’autres régions où l’engagement envers l’Accord faisait défaut. L’accord budgétaire obtenu lors de la MOP, bien que limité, est particulièrement bienvenu et aidera à renforcer le PoAA et la mise en œuvre des Plans d’action par espèce - deux mécanismes clés de l’Accord. L’UE et ses États membres sont toujours disposés à soutenir l’AEWA et à coopérer avec lui, notamment en ce qui concerne la poursuite du renforcement du réseau de sites des voies de migration, et concluent ainsi: « *Continuons le travail, redoublons d’efforts pour faire progresser l’action de conservation au profit des oiseaux d’eau migrateurs, de la nature et des hommes* ».

320. **Eswatini, s’exprimant au nom des Parties africaines,** remercie le gouvernement de la Hongrie et tous les délégués pour leur travail acharné en vue de la réussite de la MOP8. L’Afrique exhorte les Parties et les délégués à transmettre les résolutions de la MOP8 à la série de réunions intergouvernementales clés à venir, afin de s’assurer que les intérêts, les cibles et les objectifs de l’AEWA soient intégrés dans les Conventions des Nations Unies sur la diversité biologique, le changement climatique et les espèces migratrices, ainsi que dans la Convention de Ramsar sur les zones humides, et ce afin de garantir une prise en compte adéquate de la conservation des oiseaux d’eau et de leurs habitats dans l'élaboration d’un Cadre mondial pour la biodiversité pour l’après-2020 robuste, ambitieux et inclusif. Tout en étant préoccupée par la lenteur des progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA, l’Afrique espère que les résultats de la MOP8 permettront d’accroître la sensibilisation à tous les niveaux. Notant les capacités et les ressources limitées par le passé, l’Afrique est encouragée par le fait que, pendant la période triennale 2023-2025, l’aide financière au budget principal pour le Coordinateur de l’Initiative africaine a été portée à 80 %, tandis que 50 % du financement principal était alloué au recrutement d’un Responsable des espèces, permettant ainsi de progresser au niveau des Plans d’action et de gestion des espèces. On espère que ces mesures permettront d’accélérer la réalisation du Plan stratégique et du PoAA. L’Afrique est spécialement reconnaissante aux Parties dont les contributions annuelles représentent une part importante du budget de l’AEWA, ainsi qu’à celles qui ont volontairement contribué aux ressources, tant financières que techniques, et accueille favorablement les promesses d’augmentation des contributions financières au cours de la prochaine période triennale, afin de soutenir la mise en œuvre de l’Accord. Souhaitant aux participants un bon voyage de retour, le représentant du Groupe Afrique conclut : « *Souvenons-nous, et faisons tout ce que nous pouvons, dans la mesure de nos moyens, pour* « Renforcer la conservation des voies de migration dans un monde en mutation », *afin de permettre aux oiseaux d’eau migrateurs de vivre et de voyager en toute sécurité dans l’ensemble de leur aire de répartition*. »

321. Le **Président** invite les observateurs à faire leurs déclarations finales.

Déclarations finales des observateurs

322. **Wetlands International** (WI) réitère les remerciements des orateurs précédents aux hôtes hongrois et exprime sa gratitude aux Présidents et Vice-présidents des groupes de travail, ainsi qu’aux collègues du Comité technique. WI est très heureuse que la MOP ait accepté d’adopter les résolutions auxquelles les partenaires ont contribué. WI s’est engagée à assurer le suivi du projet de Voies de migration résilientes au changement climatique et, dans le cadre de la préparation de la prochaine Conférence des Parties à la CDB, a promu un objectif spécifique renforcé, axé sur les zones humides. Les Parties à l’AEWA ont été priées de prendre note et de soutenir cette initiative, qui contribuera également à la mise en œuvre de la Convention de Ramsar sur les zones humides.

323. Le **Président** invite le Secrétaire exécutif à faire ses remarques finales.

324. Le **Secrétaire exécutif** adresse également ses remerciements au gouvernement hôte de la Hongrie, en particulier au ministère de l’Agriculture, au ministère de l’Innovation et de la Technologie et au ministère des Affaires étrangères. Il exprime sa sincère gratitude au vice-premier Ministre pour avoir ouvert la MOP8 et demande au Président de la MOP de lui transmettre ses remerciements personnels. Des remerciements supplémentaires sont adressés à la fantastique équipe de One With Nature, à la ville de Budapest pour son accueil chaleureux, ainsi qu’au CIC et au Safari Club de Dallas, pour avoir organisé la réception de bienvenue. Il remercie les délégués pour leur diligence à effectuer des tests quotidiens de dépistage du Covid-19 et à porter des masques dans les locaux de la réunion. Ainsi très peu de collègues ont été testés positif, et ces efforts collectifs ont permis à la très grande majorité des délégués de participer à toute la Réunion. La MOP8 a travaillé dur pour mettre en lumière le slogan « Renforcer la conservation des voies de migration dans un monde en mutation », en dépit des nombreux défis qui restent à relever. Il félicite les Parties d’avoir adopté les résolutions et les documents associés plus tôt dans la matinée, y compris d’avoir approuvé une augmentation budgétaire - certes limitée - pour la première fois en 14 ans. Cela permettra au Secrétariat de recruter un Responsable des espèces et de renforcer la mise en œuvre de l’Initiative africaine. Toutes les contributions volontaires supplémentaires sont les bienvenues : « *Chaque centime compte !* » Le Secrétaire exécutif invite cinq personnes, sans lesquelles la MOP8 n’aurait pas eu lieu, à le rejoindre sur l’estrade pour recevoir des marques d’appréciation, à savoir le Président et le Vice-président de la MOP8, le Président de la Commission de vérification des pouvoirs et les Présidents des deux groupes de travail. Après les remerciements d’usage aux interprètes, traducteurs, rédacteurs de rapports, équipes techniques et logistiques, et au personnel de l’hôtel Corinthia, c’est avec beaucoup d’émotion que le Secrétaire exécutif remercie « *très, très chaleureusement toute l’équipe du Secrétariat de l’AEWA et le personnel fourni par le Secrétariat de la CMS* ». Ses derniers mots de gratitude sont les suivants : « *À vous, délégués, observateurs et chers amis, merci pour l’atmosphère de travail constructive. Emportez avec vous l’esprit de l’AEWA et partagez-le* ».

325. Enfin, **s’exprimant au nom du pays hôte, le Président** déclare que ce fut un plaisir d’accueillir la MOP en Hongrie. Il présente un court montage vidéo des moments forts de ces quatre derniers jours, compilé par le CIC qu’il remercie. L’ordre du jour de la MOP8 a été bouclé, mais cela n’aurait pu se faire sans un esprit constructif, une bonne collaboration et une préparation minutieuse des documents de la Réunion. La MOP a examiné l’état d’avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique, et il est parfaitement clair qu’il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de 2027. La modeste augmentation du budget, qui devrait permettre le recrutement d’un Responsable des espèces, témoigne de l’engagement des Parties. Cependant, la véritable tâche reste à accomplir, et toutes les Parties et les partenaires devront travailler activement à la mise en œuvre des résolutions de la MOP. Il adresse ses remerciements aux Présidents de la Commission de vérification des pouvoirs et des groupes de travail, ainsi qu’à tous ceux qui ont contribué au succès de cette Réunion. Des remerciements particuliers sont adressés à l’équipe One With Nature, ainsi qu’à sa propre équipe du ministère de l’Agriculture. Enfin, il remercie le Secrétaire exécutif, le chef de l’Unité Science, Mise en œuvre et Conformité, et l’ensemble du Secrétariat de l’AEWA, qui ont travaillé jour et nuit avec une équipe très réduite, dont beaucoup dans les coulisses. Il souhaite à tous les participants un bon voyage de retour et déclare la MOP8 close.

1. Le présent rapport ne reflète que la session du groupe de travail 2 du 27 septembre 2022, au cours de laquelle les Partis contractants ont fait des déclarations initiales sur les scénarios budgétaires proposés. La session suivante du groupe de travail 2, le 28 septembre 2022, qui a donné lieu à des négociations internes sur le budget, n'est pas prise en compte dans ce rapport. [↑](#footnote-ref-1)